

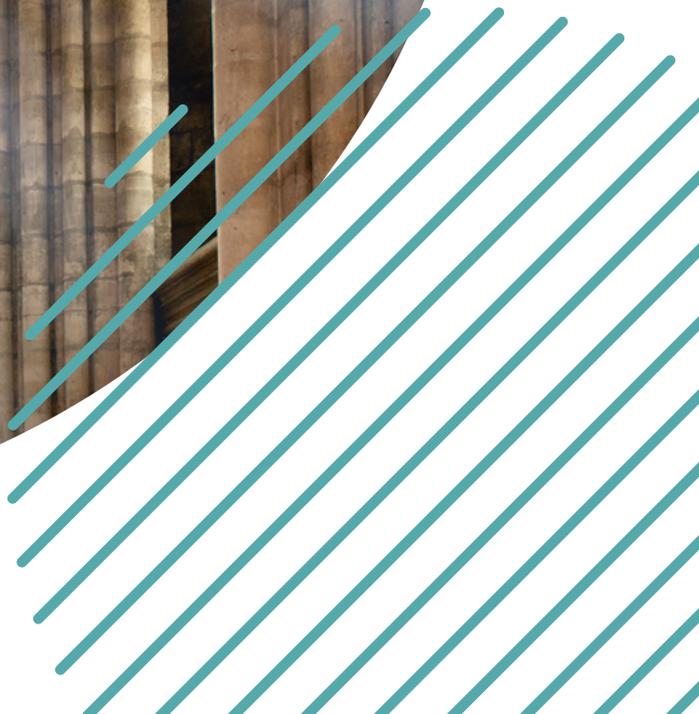


**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



# RAPPORT ANNUEL 2023



# TABLE DES MATIÈRES

## ***Présentation***

Plus qu'un simple assureur . . . . .	4
Mission Vision Valeurs . . . . .	5
Faits saillants 2023 . . . . .	7
Mot du président . . . . .	8
Mot du directeur général . . . . .	10
Revue des activités 2023 . . . . .	12

## ***Gouvernance***

Structure organisationnelle . . . . .	15
Composition du conseil d'administration . . . . .	16
Membres du conseil d'administration et dirigeants 2023 . . . . .	18
Membres des comités 2023. . . . .	18
Conseil d'administration et comités . . . . .	19

## ***États financiers***

Rapport de l'auditeur indépendant. . . . .	22
État des résultats. . . . .	25
État du résultat global. . . . .	26
État des variations de l'avoir des membres . . . . .	27
État de la situation financière. . . . .	28
État des flux de trésorerie. . . . .	29



# PLUS QU'UN SIMPLE ASSUREUR

Depuis plus de 170 ans, la Mutuelle résiste au temps malgré les perturbations qu'elle a pu vivre au cours de toutes ces années, l'évolution des risques assurés, les changements organisationnels et la transformation du milieu des églises. Sa force ? L'entraide et la volonté de ses membres de demeurer unis au sein de leur mutuelle qui leur permet de prendre part à l'élection des dirigeants et aux prises de décisions importantes.

En effet, la Mutuelle vous appartient. Il s'agit là d'un avantage majeur qui ne se retrouve pas dans une compagnie privée où les assurés ne sont pas propriétaires. Cette différence substantielle fait la richesse et la particularité de votre Mutuelle. Il vous appartient donc d'en tirer profit en participant aux différentes activités de votre Mutuelle, notamment à l'assemblée générale annuelle, pour faire valoir votre opinion et exercer votre droit de vote.

Il est également important de se rappeler qu'en faisant partie de la Mutuelle, l'ensemble de la communauté bénéficie des efforts de chacun des membres en matière d'entretien de leurs bâtiments et de prévention des sinistres. Grâce au mutualisme et à la mise en commun des ressources qu'il sous-tend, les membres se dotent

aussi collectivement de moyens exceptionnels leur permettant de maintenir et même d'améliorer la qualité de leur profil de risque pour l'avenir, tout en profitant d'une protection conçue pour eux. Leurs efforts collectifs permettent également à leur Mutuelle d'offrir des produits d'assurance mieux adaptés, une gamme de services du Centre d'entraide et de prévention et, enfin, une réduction de leur facture globale grâce aux sommes qui leur sont versées lors de l'attribution lorsque la performance est au rendez-vous. Être membre de la Mutuelle d'assurance en Église n'est donc pas une simple affaire de contrat, c'est une histoire de cœur et de fierté.

Enfin, parce qu'elle évolue depuis toutes ces années dans votre milieu, la Mutuelle est consciente des défis présents et futurs auxquels ses membres sont confrontés et a le souci de bien connaître leurs besoins. C'est pour cela qu'il lui est important de leur offrir une solution d'assurance unique (produits exclusifs, approche préventiviste personnalisée, tarifs raisonnables, participation aux profits réalisés), une équipe dévouée, un service à la clientèle hors pair et des services supplémentaires tels que le Centre d'entraide et de prévention qui ne se retrouvent pas chez d'autres assureurs.



Dans le cadre de notre planification stratégique, l'année 2023 nous a permis de revoir notre mission, notre vision ainsi que nos valeurs afin qu'elles reflètent bien la substance de ce qu'est votre Mutuelle aujourd'hui. Cette révision est issue des réflexions du conseil d'administration, de notre comité de direction et de membres de notre personnel. Leur travail a été appuyé par des consultations auprès de certains membres-assurés, des archevêques et évêques ainsi que d'autres personnes près de la Mutuelle.

## NOTRE MISSION

Répondre aux besoins d'assurance des organismes des domaines religieux et de bienfaisance.

## NOTRE VISION

Être la mutuelle d'assurance de référence pour les organismes des domaines religieux et de bienfaisances

## NOS VALEURS

- Entraide
- Transparence
- Rigueur
- Équité





# FAITS SAILLANTS 2023

Notre communauté  
de membres en  
quelques chiffres

**702**  
POLICES  
SOUSCRITES

**525**  
FABRIQUES  
DESSERVIES

2022  
**530**



**177**  
AUTRES  
INSTITUTIONS

2022  
**163**



**56**  
AUTRES  
ORGANISMES

**92**  
INSTITUTIONS  
D'AUTRES  
CONFESSIONS

**29**  
INSTITUTIONS  
RELIGIEUSES  
CATHOLIQUES  
ROMAINES

**1,5 M\$**

SOMMES RÉINVESTIES DANS NOTRE COMMUNAUTÉ DE MEMBRES

**769 k\$**  
ATTRIBUTION

**272 k\$**  
SUBVENTIONS

**491 k\$**  
ENTRAIDE ET PRÉVENTION

**1 434**  
LIEUX ASSURÉS

**3,9 G\$**  
VALEURS PROTÉGÉES ET ASSURÉES

# MOT DU PRÉSIDENT



Chers membres,

Cette année encore a été riche en réflexions et projets divers. Deux éléments ont principalement retenu l'attention de votre conseil d'administration : veiller à la consolidation et à l'amélioration de la performance de votre Mutuelle afin qu'elle réponde encore mieux à vos aspirations et repose sur des bases solides, tout en assurant sa pérennité dans un contexte difficile pour la plupart des membres.

Pour ce faire, le conseil, dont le mandat premier est de superviser l'ensemble des activités de la Mutuelle sans s'ingérer dans sa gestion courante, s'est d'abord focalisé sur ses orientations stratégiques, sur la situation financière de la Mutuelle, de même que sur le suivi de la qualité du travail de l'organisation.

Un évènement extérieur est venu un peu complexifier la tâche en ce qui concerne l'aspect financier, à savoir l'imposition par les autorités compétentes de nouvelles normes comptables et actuarielles. On réfère souvent à ces nouvelles normes internationales en parlant des normes IFRS 9 et 17. Pour en réaliser l'implantation en 2023, le conseil a dû prendre des décisions quant à la façon de traiter un certain nombre de pratiques à l'avenir. Je tiens à souligner l'implication exceptionnelle de la direction générale et de la direction des finances et à les remercier pour la patience qu'ils ont démontrée à notre endroit afin que nous puissions prendre des décisions éclairées.

Penser à l'avenir de l'organisation fait également partie de notre mandat, et ce, dans un contexte qui comporte son lot de défis. Comme administrateurs, nous devons nous pencher sur les façons d'assurer la pertinence ainsi que la solidité financière de votre Mutuelle, aujourd'hui et dans un avenir prévisible. Alors que notre marché traditionnel est fortement perturbé, nous devons nous assurer que la Mutuelle pourra respecter ses engagements dans le futur et maintenir ses programmes de soutien aux membres.

À cet effet, nous sommes heureux de constater que l'année 2023 s'est terminée avec un léger profit, gage d'une santé financière irréprochable, qui permet de verser aux membres une attribution équitable qui n'affecte pas le futur.

Enfin, toutes ces réflexions et l'ensemble des décisions prises se font dans un souci continu du maintien d'une gouvernance exemplaire. Nous n'acceptons aucun compromis et voulons faire de la Mutuelle une organisation qui utilise les plus hauts standards en matière de transparence, de conformité et d'équité.

## Les travaux des comités

Le conseil d'administration s'est doté de trois sous-comités avec des mandats bien précis, de façon à s'acquitter de sa tâche de manière efficace et continue. Chaque comité est constitué de trois ou quatre membres, a son propre agenda et s'assure que le conseil est au fait des éléments clés de l'organisation.

Le Comité d'éthique porte une attention constante à la gouvernance de la Mutuelle; il en est à la fois le promoteur et le chien de garde. Il a organisé au cours du dernier mandat une formation sur la gouvernance destinée aux administrateurs et s'apprête à compléter cette formation en y intégrant les exigences règlementaires. Le comité a également supervisé la mise en place d'un guide pratique à l'intention des nouveaux administrateurs. Évidemment, l'auto-évaluation du conseil, de ses comités et de la performance individuelle de chaque administrateur demeure une priorité.

Le Comité d'audit, de son côté, avait deux mandats supplémentaires très particuliers en 2023. Le premier était l'introduction des normes IFRS 9 et 17 qui a accaparé beaucoup de son temps. Le second était de confier la gestion courante des placements à une nouvelle firme, décision que le conseil avait prise en 2022. Le transfert des fonds que nous gérons s'est opéré en 2023. Le tout s'est effectué sans heurts, au meilleur bénéfice des membres.

Le comité est également à l'origine de l'introduction d'une attestation de conformité des opérations. La direction de la Mutuelle doit maintenant certifier régulièrement au conseil le respect des obligations légales, le respect des obligations relatives aux retenues sur le salaire et finalement, le maintien en force d'une assurance des administrateurs et dirigeants.

Quant au Comité sur les pratiques commerciales, il a pour mandat de suivre la réponse de la Mutuelle aux préoccupations des membres tout en s'assurant qu'elle s'inspire des meilleures pratiques en matière d'assurance. À cet effet, le comité a mis bien des efforts à ce que le sondage de satisfaction après un sinistre soit plus significatif. Aujourd'hui, le taux de réponse s'est beaucoup amélioré et la qualité perçue par les sinistrés est également à la hausse. Bientôt, nous pourrions y ajouter un sondage portant sur la qualité de réponse globale des différents services de la Mutuelle. Le comité œuvre également à la révision de certains produits.

Finalement, le comité a pris bonne note des résultats des consultations faites auprès des membres à la suite de la tournée de formation à l'automne 2023 au cours de laquelle l'équipe de la Mutuelle a sillonné les régions qu'elle assure.

### **L'exercice de planification stratégique**

Le travail relatif à la planification stratégique est un travail continu. Il veut assurer que les bonnes décisions quant à l'avenir de la Mutuelle sont mûrement réfléchies et conformes aux mandats généraux du conseil d'administration.

Dans le cadre de notre planification stratégique, l'année 2023 nous a permis de revoir notre mission, notre vision ainsi que nos valeurs afin qu'elles reflètent bien la substance de ce qu'est votre Mutuelle aujourd'hui. Cette révision est issue des réflexions du conseil d'administration, de notre comité de direction ainsi que de membres de notre personnel. Leur travail a été appuyé par des consultations auprès de certains membres-assurés, des archevêques et évêques ainsi que d'autres personnes près de la Mutuelle.

Je tiens également à souligner la collaboration extraordinaire du Comité de liaison reconstitué en 2022 qui nous fait bénéficier des conseils et observations des archevêques de Montréal, Gatineau et Sherbrooke et de leurs principaux collaborateurs. Leur contribution est on ne peut plus précieuse.

Nous avons également entrepris un certain nombre de chantiers prioritaires pour mener à bien notre plan d'action à long terme. Nos travaux sur l'implantation d'une plateforme technologique moderne et abordable, sur la consolidation de nos équipes de ressources humaines, incluant une place importante à la relève, et sur la révision de notre identité corporative ont particulièrement retenu notre attention. Ce sont des jalons importants pour assurer la pérennité de votre Mutuelle.

### **La performance de la Mutuelle**

La Mutuelle a mis en place les recommandations des normes IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 - Instruments financiers pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces normes ont apporté des modifications à la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. Ainsi, la Mutuelle a retraité ses états financiers comparatifs. La nature et les effets de ces nouvelles normes sont résumés à la note 5 des états financiers audités du 31 décembre 2023 qui sont inclus dans ce document.

À la fin de 2023, la santé financière de la Mutuelle demeure toujours aussi bonne. Le test sur le capital minimal présente

un solide ratio de 582 %, bien qu'il soit inférieur à l'an dernier. Cette diminution est expliquée par la composition de notre portefeuille de placements qui a été modifiée cette année. Il devenait impératif de diversifier notre portefeuille afin d'améliorer la performance. Ceci a été effectué judicieusement, tout en respectant notre politique de placement et en s'assurant de maintenir notre capital disponible à un niveau sécuritaire.

Comme par les années passées, la Mutuelle, en plus de collaborer au maintien du patrimoine religieux, a continué de fournir à ses membres un soutien financier sous forme de subventions et de programmes.

Les produits d'activités d'assurance ont augmenté de 0,6 % par rapport à l'année précédente pour atteindre 10,7 M\$. Cette augmentation est principalement attribuable à l'ajout de nouveaux membres et à l'indexation des valeurs assurées.

La portion de cette prime cédée aux réassureurs a augmenté de 814 000 \$, soit environ 17,9 % par rapport à 2022. Si l'indexation des valeurs assurées explique une portion de cette augmentation, c'est surtout la hausse des coûts de réassurance sur les marchés mondiaux causée par les événements climatiques qui a un impact sur nos coûts de réassurance.

En 2023, nous avons noté une baisse notable en ce qui a trait aux réclamations en biens grâce à l'absence d'événements climatiques significatifs sur le territoire de la Mutuelle. Il s'agit d'un signe positif puisqu'il repose beaucoup sur nos efforts de prévention et de souscription, des éléments critiques pour le maintien de nos engagements. Cependant, les réclamations en responsabilité civile demeurent cette année un aspect préoccupant qui continue d'affecter la rentabilité de la Mutuelle.

Les dépenses de fonctionnement ont légèrement augmenté d'environ 202 000 \$. Cet accroissement est en partie lié à l'augmentation du coût de la vie et à l'embauche de personnel pour pourvoir des postes vacants.

Les frais de gouvernance ont considérablement diminué comparativement à ceux de l'année dernière. Malgré un marché financier en turbulence et la hausse des taux d'intérêt, la Mutuelle présente des revenus de placements en hausse importante comparativement à l'année précédente.

Tous les travaux et réussites de la Mutuelle ne sont possibles que grâce à la collaboration de tous les instants des employés, de l'équipe de direction et du directeur général. Nous sommes convaincus que la Mutuelle est dans une bien meilleure posture qu'il y a quelques années. De ces succès, ils sont les principaux artisans et nous tenons à les en remercier.



*Louis Héroux*  
Président du conseil d'administration  
Mutuelle d'assurance en Église

# MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Chers membres,

2023 fut ma première année complète à titre de directeur général de votre Mutuelle. Tel que l'explique M. Louis Héroux dans son mot du président, en plus du travail quotidien, une grande partie de nos efforts a été consacrée à l'élaboration d'une vision opérationnelle du plan stratégique de votre Mutuelle basé sur six grandes orientations. Les actions retenues s'échelonnent sur les quatre prochaines années et déjà de nombreux chantiers ont été mis en branle.

## LES SIX GRANDES ORIENTATIONS DU PLAN STRATÉGIQUE



D'entrée de jeu, le développement d'outils et de technologies pour gagner en efficacité est apparu comme prioritaire pour assurer le succès de toutes nos autres orientations et actions sous-jacentes. En effet, les systèmes qui supportent nos opérations depuis 30 ans ont besoin d'être renouvelés. Après de multiples recherches, nous avons trouvé un partenaire proposant une solution à la fine pointe, à un coût raisonnable, qui supporte déjà plus d'une vingtaine de mutuelles de tailles semblables à la nôtre à travers le Canada.

Depuis octobre dernier, le personnel de la Mutuelle est à l'œuvre dans le but de mettre en production ce nouveau système d'ici la fin de 2024. Ce projet a nécessité et nécessitera encore des efforts considérables, mais il permettra à votre Mutuelle d'optimiser ses processus. Nous gagnerons en agilité, ce qui nous permettra de poursuivre avec confiance la réalisation des autres orientations.

Par ailleurs, le souci de s'engager auprès de l'ensemble de nos membres est une préoccupation constante. Puisqu'il s'agit d'une autre orientation importante de notre plan, nous avons entrepris une tournée de formation qui nous a permis de renouer contact en personne et d'avoir des échanges fructueux avec plus de 300 représentants de membres à travers chacune de nos régions assurées. La tournée nous aura permis de mieux comprendre votre réalité et les difficultés auxquelles vous faites face.

Conscients des changements en cours, nous continuons à nous assurer que votre Mutuelle demeure un partenaire sur lequel vous pouvez compter. Soyez assurés de notre désir qu'elle évolue en matière de produits d'assurance et de services d'entraide et de prévention afin de suivre vos propres changements.

La Mutuelle se transforme afin de demeurer pertinente pour les fabriques et diocèses, mais aussi pour ses autres membres issus des communautés religieuses et des autres dénominations. Ces autres membres, qui se reconnaissent dans notre modèle mutualiste et qui partagent nos valeurs d'entraide, de transparence, de rigueur et d'équité, représentent maintenant près du quart de nos membres actuels.

En conclusion, la direction, le personnel et les proches collaborateurs de votre Mutuelle sont à l'œuvre afin de préserver l'héritage bâti pendant plus de 170 années d'histoire, mais ils le sont aussi, et spécialement, pour faire en sorte que la Mutuelle demeure un partenaire privilégié, solide et pertinent pour accompagner ses membres dans l'accomplissement de leur mission respective. Je tiens d'ailleurs à les remercier pour leur engagement et leur enthousiasme dans l'accomplissement de notre plan d'action. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, le travail accompli à ce jour est remarquable et me donne confiance dans la suite des choses.



*François Dufault, CPA*  
Directeur général



# REVUE DES ACTIVITÉS 2023

## Assemblée générale annuelle

La Mutuelle a tenu son assemblée générale annuelle (AGA) pour une seconde fois dans le cadre d'une formule hybride, soit en présence et en visioconférence simultanément. Cette méthode, bien qu'elle demande plus de logistique, donne l'occasion à un plus grand nombre de membres d'y participer, la localisation géographique n'étant plus un obstacle.

Un peu plus de 50 personnes y ont assisté dont la moitié s'est rendue au Centre communautaire La Résurrection de Brossard.

En 2023, quatre postes d'administrateur venaient à échéance. Deux candidats ont été élus par acclamation, soit M. Roland Laroche, nouvel administrateur issu des *Autres institutions*, et M. André Bouchard, représentant de la *Région Nord*, qui a été reconduit dans ses fonctions. Quant aux deux postes d'administrateur indépendant qui faisaient l'objet d'un scrutin, les membres ont réélu les deux administrateurs sortants, MM. Normand Lafrenière et Lucien Bergeron.



## Vision opérationnelle du plan stratégique

En septembre 2023, le conseil d'administration (CA) a approuvé la vision opérationnelle de son plan stratégique qui s'échelonne jusqu'en 2027 inclusivement.

Cette vision est issue des réflexions du CA, de la direction et du personnel de la Mutuelle. Des ateliers de travail réunissant des évêques, des personnes clés parmi différents membres de la Mutuelle, ainsi que divers spécialistes du milieu nous ont permis d'alimenter nos discussions et de développer un plan d'action cohérent et bien ordonné.

Le plan est composé de six grandes orientations qui guideront nos actions durant les quatre prochaines années.

À ce sujet, nous vous invitons à lire le mot du président du CA ainsi que celui du directeur général.

## Tournée de formation

Le 20 septembre 2023, la Mutuelle a démarré une «Tournée de formations» organisée en collaboration avec les différents diocèses. Cette tournée, qui nous a permis de visiter l'ensemble de nos diocèses, s'est échelonnée sur 13 rencontres et a pris fin le 29 novembre dernier.

Le but de la tournée était de renseigner les bénévoles et le personnel de nos membres sur des sujets liés à l'offre d'assurance et à la prévention afin de faciliter leur gestion de dossiers. Il s'agissait également d'une occasion parfaite pour échanger avec eux et consolider nos liens.

Les formations, d'une durée de 2 h 30, portaient sur les sujets suivants :

- L'assurance
  - Le contrat d'assurance de la Mutuelle
  - Comment assurer les travailleurs bénévoles (CNESST)
- La gestion de l'organisation
  - L'assemblée de fabrique ou le conseil d'administration
  - Le coordonnateur aux assurances
  - L'espace client
- La prévention
  - Prévenir les chutes de pierres ou de briques

Toutes les formations ont été données en présence à l'exception de Rouyn-Noranda où les participants, pour des raisons de temps et de coûts, ont été rencontrés en visioconférence. Au total, plus de 300 personnes ont participé aux rencontres. La très grande majorité d'entre elles provenait des fabriques et quelques personnes provenaient d'organismes sans but lucratif (OSBL).

Les formatrices, Christelle Racette, directrice adjointe du service à la clientèle, et Amélie Douesnard, directrice adjointe du CEP et des communications, ont distribué des sondages à la suite de chaque formation pour mieux connaître les besoins en assurance des membres et pour évaluer la pertinence de telles formations. Les résultats du sondage ont été spécialement élogieux en ce qui a trait à la formation elle-même et ont été utiles pour aider la Mutuelle à orienter certaines actions futures en matière d'assurance.



## Comité de liaison

Le comité de liaison réunit les archevêques de Montréal, Gatineau et Sherbrooke qui font partie des diocèses desservis par la Mutuelle. Par ce comité, la Mutuelle souhaite tisser des liens plus étroits avec ses membres fondateurs.

Du côté de la Mutuelle, le comité rassemble le président du conseil d'administration (CA), le directeur général et le secrétaire du CA. Certains membres de la direction se joignent également aux discussions selon les besoins.

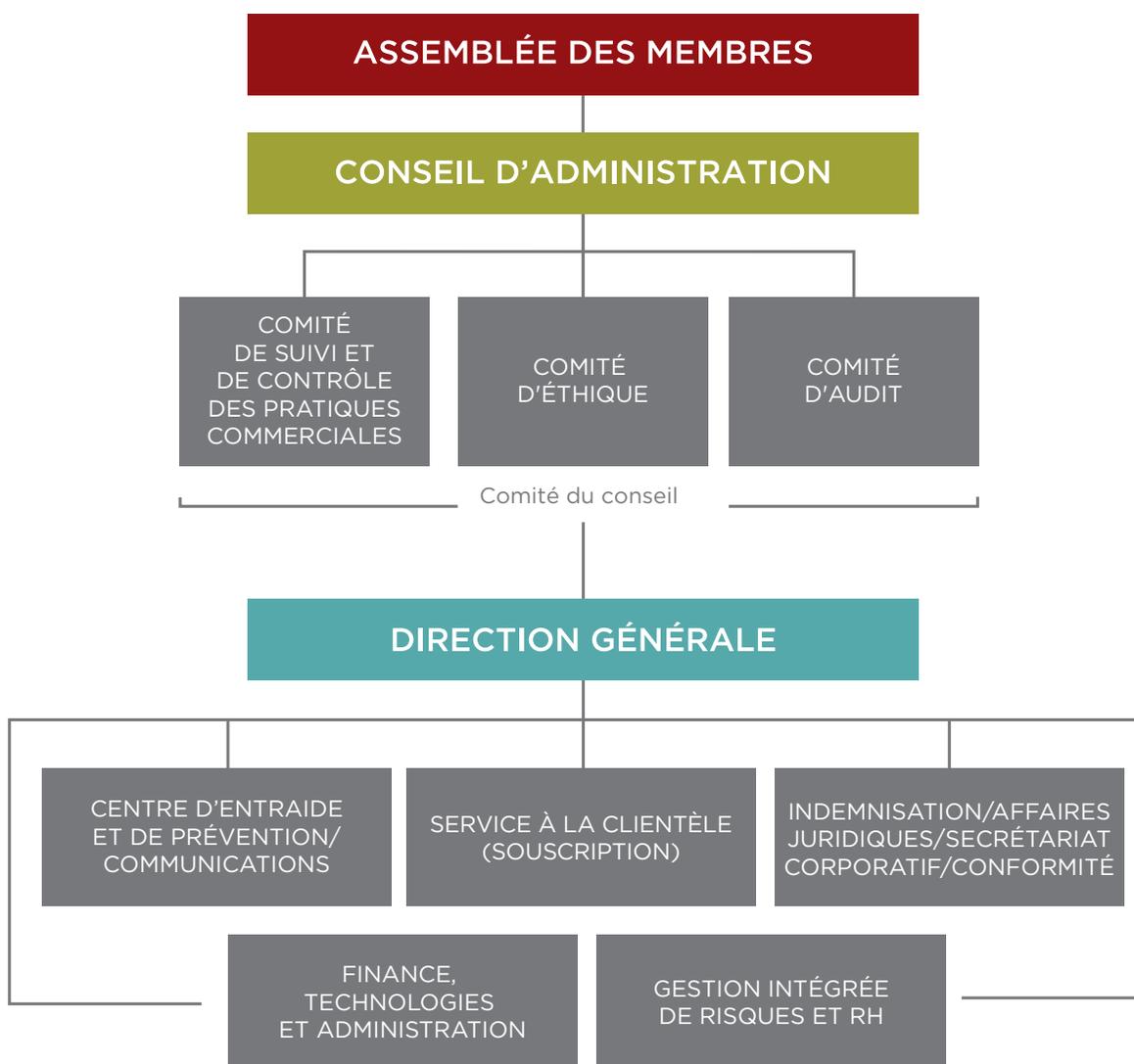
Relancé à la fin de 2022, le comité s'est réuni à quatre reprises en 2023. Comme espéré, ces rencontres nous ont permis de rouvrir les canaux de communication entre nos organisations et d'amorcer un dialogue porteur. Elles nous ont aussi permis d'expliquer les différents volets de l'offre de service de la Mutuelle et les différents enjeux auxquels elle est confrontée. Ce dialogue, qui s'est avéré fructueux, a mené à la mise en place d'actions concrètes pour améliorer notre offre de service. Il a, par exemple, servi à orienter le déroulement et les sujets de la «Tournée de formation 2023» décrite précédemment.



# GOVERNANCE

En tant qu'institution financière réglementée, la Mutuelle d'assurance en Église doit s'assurer du respect des lois et de la protection de l'intérêt de ses membres et du public. À cette fin, la Mutuelle a établi un programme de gouvernance qui s'inspire des meilleures pratiques sur la régie d'entreprise tout en les adaptant à son caractère mutualiste particulier et à sa taille.

## STRUCTURE ORGANISATIONNELLE



# COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rappelons qu'en 2020, le Règlement intérieur a été modifié afin d'introduire les paramètres de représentativité pour les représentants des membres et de réserver des postes pour des administrateurs indépendants conformément à la législation applicable.

**Loi sur les assureurs, art. 99.** Un assureur autorisé du Québec doit appliquer une politique visant à favoriser, notamment, **l'indépendance et la compétence** des membres de son conseil d'administration et des comités constitués en son sein.

**Loi sur les assureurs, art. 274.** La **moitié au moins** du conseil d'administration d'une société mutuelle doit être **constituée de mutualistes**.

**Ligne directrice sur la gouvernance (AMF).** Par ailleurs, l'Autorité s'attend à ce que les **membres du conseil d'administration de l'institution financière soient majoritairement indépendants**. La notion d'indépendance est caractérisée par la capacité des membres du conseil d'administration à exercer, collectivement ou individuellement, un **jugement objectif et impartial** sur les affaires de l'institution financière **sans influence induite de la haute direction ou des parties intéressées**.

## Quatre représentants des membres

Ainsi, quatre sièges sur les sept que compte le conseil d'administration sont réservés aux représentants des membres. Ceux-ci ont été répartis selon une division territoriale et le type de membres afin d'arriver à un nombre de membres équivalents pour chaque catégorie.

### « Région Centre »

Tous les Membres rattachés au clergé de l'Église catholique romaine sur le territoire du diocèse de Montréal.

### « Région Nord »

Tous les Membres rattachés au clergé de l'Église catholique romaine sur le territoire des diocèses d'Amos, Chicoutimi, Baie-Comeau, Rouyn-Noranda, Mont-Laurier, Joliette, Trois-Rivières, Québec, Gatineau, Saint-Jérôme et Valleyfield..

### « Région Sud »

Tous les Membres rattachés au clergé de l'Église catholique romaine sur le territoire des diocèses de Saint-Jean-Longueuil, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Rimouski et Gaspé.

### « Autres Institutions »

Tous les Membres non rattachés au clergé de l'Église catholique romaine, notamment les institutions religieuses, les organismes à but non lucratif et les personnes morales appartenant à d'autres confessions chrétiennes.



### Trois administrateurs indépendants

Les trois autres postes sont occupés par des administrateurs indépendants afin d'avoir une vision objective et exclusivement basée sur l'intérêt de la Mutuelle. Ceux-ci ne doivent avoir aucun lien avec la Mutuelle ou avec l'un ou l'autre de ses membres.

### Tous égaux devant les membres

En conformité avec le principe de mutualité, le Règlement intérieur prévoit que chaque membre détient un droit de vote pour tous les postes d'administrateurs.

La notion d'administrateur indépendant fait l'objet d'une précision à l'article 25 du Règlement intérieur.

(...)

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas et n'a pas eu au cours des trois (3) dernières années, de relations importantes, directes ou indirectes, avec la Mutuelle ou avec l'un ou l'autre de ses Membres, notamment en étant ou ayant été :

- i. un employé de la Mutuelle;
- ii. un administrateur de la Mutuelle, sauf dans le cas d'un administrateur sollicitant un nouveau mandat;
- iii. un employé, un administrateur ou l'équivalent d'un administrateur, un membre de comité ou une personne autrement impliquée au sein d'un Membre de la Mutuelle;
- iv. un employé ou un administrateur au sein d'une personne morale qui transige avec la Mutuelle ou qui transige personnellement avec elle ou avec l'un de ses Membres;
- v. le conjoint, l'enfant ou l'enfant du conjoint des personnes décrites aux sous-paragraphes i, ii, iii et iv.



## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRIGEANTS 2023

**LOUIS HÉROUX**, *président*

Élu le 27 mai 2021

et président depuis le 27 mai 2021

*Administrateur indépendant*

**ANDRÉ BOUCHARD**, *vice-président*

Élu le 27 mai 2021

et vice-président depuis le 27 mai 2021

*Région Nord*

**LUCIEN BERGERON**, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021

*Administrateur indépendant*

**DENIS CAPISTRAN**, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021

*Région Sud*

**NIQUETTE DELAGE**, *administratrice*

Élue le 27 mai 2021

*Région Centre*

**SÉBASTIEN FROIDEVAUX**, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021 jusqu'au 18 mai 2023

*Autres institutions*

**NORMAND LAFRENIÈRE**, *administrateur*

Élu le 27 mai 2021

*Administrateur indépendant*

**ROLAND LAROCHELLE**, *administrateur*

Élu le 18 mai 2023

*Autres institutions*

### DIRIGEANTS INTERNES NON-MEMBRES DU CA

#### **DIRECTEUR GÉNÉRAL**

François Dufault

#### **SECRÉTAIRE CORPORATIF**

Colette St-Martin, *jusqu'au 4 juin 2023*

Jean Aubuchon, *depuis le 5 juin 2023*

#### **DIRECTRICE, FINANCES, TECHNOLOGIES ET ADMINISTRATION**

Chantal Lapointe

## MEMBRES DES COMITÉS 2023

### COMITÉ DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

*Créé le 12 août 2021*

**ANDRÉ BOUCHARD**

*Président depuis le 15 novembre 2021*

**LUCIEN BERGERON**

*Depuis le 30 mai 2023*

**NIQUETTE DELAGE**

**SÉBASTIEN FROIDEVAUX**

*Depuis le 24 mai 2022 jusqu'au 18 mai 2023*

**LOUIS HÉROUX**

*Membre d'office*

**ROLAND LAROCHELLE**

*Depuis le 30 mai 2023*

### COMITÉ D'AUDIT

**NORMAND LAFRENIÈRE**

*Président depuis le 13 juillet 2021*

**LUCIEN BERGERON**

**DENIS CAPISTRAN**

*Depuis le 24 mai 2022*

**SÉBASTIEN FROIDEVAUX**

*Jusqu'au 18 mai 2023*

**LOUIS HÉROUX**

*Membre d'office*

### COMITÉ D'ÉTHIQUE

**NIQUETTE DELAGE**

*Présidente depuis le 12 juillet 2021*

**ANDRÉ BOUCHARD**

**LOUIS HÉROUX**

*Membre d'office*

**NORMAND LAFRENIÈRE**

**ROLAND LAROCHELLE**

*Depuis le 30 mai 2023*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION ET COMITÉS

## LE MANDAT DU PRÉSIDENT

Le président dirige les travaux du conseil. Il est le principal lien entre ce dernier et la haute direction et veille à la mise en œuvre des décisions du conseil. Il agit à titre de représentant de la Mutuelle en toute matière qui relève du conseil d'administration.

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration assure la gouverne de la Mutuelle. Il a un rôle de surveillance et d'orientation des activités de la Mutuelle afin d'en assurer la santé et la pérennité. Il est responsable d'assumer les devoirs et responsabilités prévus par la législation et les lignes directrices émises par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et exerce tous les pouvoirs nécessaires à cette fin. Il peut notamment créer des postes de direction, des comités et tout autre organe nécessaire aux opérations de la Mutuelle et à la réalisation de sa mission.

Le conseil d'administration peut affecter des sommes à des projets spéciaux, décider d'une attribution, opérer des distinctions entre des catégories de membres et prendre toute autre décision de même nature.

## LE COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a l'obligation d'examiner tous les états financiers destinés au conseil d'administration avant qu'ils ne lui soient remis ainsi que tout autre mandat qui pourrait, de temps à autre, lui être confié par le conseil d'administration.

Il doit déposer les états financiers au conseil d'administration et en recommander l'approbation finale. Ce faisant, il doit tenir compte des résolutions du conseil quant à ceux-ci et agir en conséquence.

Le comité doit faire rectifier toute erreur ou tout renseignement inexact dans les états financiers et, lorsque ces états financiers ont été transmis aux membres, en informer l'assemblée des membres.

## LE COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique doit adopter les règles d'éthique dont doit obligatoirement se doter la Mutuelle. Ces règles lient le conseil d'administration. De plus, il doit transmettre copie de ces règles à l'AMF.

Ces règles doivent notamment porter sur les sujets suivants :

- 1 la conduite de ses administrateurs et de ses dirigeants;
- 2 la conduite de la Mutuelle avec les personnes physiques et les groupements qui lui sont intéressés;
- 3 les formalités et les conditions des contrats avec ces personnes et ces groupements.

Le comité d'éthique doit veiller à l'application des règles d'éthique et de déontologie et aviser, par écrit et sans délai le conseil d'administration de tout manquement à celles-ci.

Le comité d'éthique transmet annuellement à l'AMF, dans les deux mois suivant la date de clôture de l'exercice financier de la Mutuelle, un rapport de ses activités pendant cet exercice.

## LE COMITÉ DE SUIVI ET DE CONTRÔLE DES PRATIQUES COMMERCIALES

Créé en août 2021, le comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales est responsable du suivi des pratiques commerciales de la Mutuelle de même que du respect des engagements qu'elle prend auprès des assurés.

Il fait annuellement rapport au conseil d'administration de l'exécution des pratiques commerciales et des pratiques de gestion. De plus, le comité doit, dès qu'il prend connaissance d'une situation qui est susceptible d'entraîner une détérioration appréciable de la situation financière de la Mutuelle, d'une autre situation qui est contraire aux pratiques de gestion saine et prudente ou d'une situation qui est contraire aux saines pratiques commerciales, en aviser le conseil d'administration et le directeur général par écrit.





# ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2023



MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

---

Aux membres de la  
**Compagnie mutuelle d'assurance en Église,**

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la **COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE EN ÉGLISE** (Mutuelle), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2023, et les états des résultats, du résultat global, des variations de l'avoir des membres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris les méthodes comptables significatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Mutuelle au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Mutuelle conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Mutuelle ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Mutuelle.

### Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

---

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Mutuelle;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Mutuelle à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Mutuelle à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Mallette S.E.N.C.R.L.*<sup>1</sup>

Mallette S.E.N.C.R.L.  
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada  
Le 22 février 2024

---

<sup>1</sup> CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A110548

---

## Certificat de l'actuaire

Aux titulaires de polices de la Compagnie mutuelle d'assurance en Église :

J'ai évalué le passif des polices dans les états financiers de la mutuelle préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à cette fin. L'évaluation est conforme à la pratique actuarielle reconnue au Canada, et les résultats de l'évaluation sont fidèlement présentés dans les états financiers.

Signature \_\_\_\_\_



André Gauthier  
*Fellow*, Institut canadien des actuaires  
Toronto, Ontario  
Le 22 février 2024

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023<sup>1</sup>

2022

(retraité)

Produits des activités d'assurance	<b>10 707 943 \$</b>	10 649 257 \$
Charges afférentes aux activités d'assurance (note 8 et annexe)	<b>(13 062 005)</b>	(12 330 673)
<b>Résultat net des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance</b>	<b>(2 354 062)</b>	(1 681 416)
Primes de réassurance (note 7)	<b>(5 358 977)</b>	(4 544 855)
Recouvrement des réassureurs (note 7)	<b>6 252 956</b>	4 754 407
<b>Charge nette afférente aux contrats de réassurance</b>	<b>893 979</b>	209 552
<b>Déficit des activités d'assurance</b>	<b>(1 460 083)</b>	(1 471 864)
<b>Revenu net des activités d'investissement (note 9)</b>	<b>2 703 123</b>	1 278 405
Produits financiers (charges financières) d'assurance	<b>(935 905)</b>	613 387
Produits financiers de réassurance	<b>461 712</b>	66 764
<b>Résultat financier net d'assurance</b>	<b>(474 193)</b>	680 151
Autre charge		
Attribution aux membres	<b>(768 847)</b>	(704 501)
<b>INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>- \$</b>	(217 809)\$

<sup>1</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 tiennent compte de la norme IFRS 9 - Instruments financiers adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 - Nouvelles normes comptables et interprétations.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023<sup>1</sup>

2022

---

INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	- \$	(217 809)\$
---	------	-------------

---

### AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état des résultats

Variation nette des placements disponibles à la vente

Pertes non réalisées	<b>s.o.</b>	(3 788 142)
----------------------	-------------	-------------

Reclassement des gains réalisés à l'état des résultats	<b>s.o.</b>	(239 924)
--	-------------	-----------

Reclassement des pertes de valeur à l'état des résultats	<b>s.o.</b>	52 961
--	-------------	--------

---

	-	(3 975 105)
--	---	-------------

Variation nette des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Gains non réalisés	<b>97 654</b>	s.o.
--------------------	---------------	------

Reclassement des pertes réalisées à l'état des résultats	<b>878 871</b>	s.o.
--	----------------	------

---

Total des autres éléments du résultat global	<b>976 525</b>	(3 975 105)
--	----------------	-------------

---

<b>RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>976 525 \$</b>	<b>(4 192 914)\$</b>
------------------------	-------------------	----------------------

---

<sup>1</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 tiennent compte de la norme IFRS 9 - Instruments financiers adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 - Nouvelles normes comptables et interprétations.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES VARIATIONS DE L'AVOIR DES MEMBRES

	Surplus <sup>2</sup>	Cumul des autres éléments du résultat global	Total
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2021, déjà établi	38 823 834 \$	3 442 242 \$	42 266 076 \$
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 17 (note 5)	(200 000)	-	(200 000)
<b>SOLDE</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022, retraité	38 623 834	3 442 242	42 066 076
Résultat global de l'exercice			
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(217 809)	-	(217 809)
Autres éléments du résultat global			
Placements disponibles à la vente			
Pertes non réalisées	-	(3 788 142)	(3 788 142)
Reclassement des gains réalisés à l'état des résultats	-	(239 924)	(239 924)
Reclassement des pertes de valeur à l'état des résultats	-	52 961	52 961
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2022, retraité	38 406 025	(532 863)	37 873 162
Incidence de l'application initiale de l'IFRS 9 (note 5)	443 662	(443 662)	-
<b>SOLDE</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2023, retraité	38 849 687	(976 525)	37 873 162
Résultat global de l'exercice			
Excédent des produits par rapport aux charges	-	-	-
Autres éléments du résultat global			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global			
Gains non réalisés	-	97 654	97 654
Reclassement des pertes réalisées à l'état des résultats	-	878 871	878 871
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2023 <sup>1</sup>	<b>38 849 687 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>38 849 687 \$</b>

<sup>1</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 tiennent compte de la norme IFRS 9 - Instruments financiers adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 - Nouvelles normes comptables et interprétations.

<sup>2</sup> Le conseil d'administration a pris la résolution de regrouper le surplus libre et le surplus réservé qui étaient présentés séparément au cours des exercices antérieurs.

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au	31 décembre 2023 <sup>1</sup>	31 décembre 2022	1 <sup>er</sup> janvier 2022
		(retraité)	(retraité)
<b>ACTIF</b>			
Encaisse	1 756 606 \$	5 606 035 \$	6 061 478 \$
Débiteurs	-	37 008	43 573
Placements (note 6)	45 650 470	42 950 756	45 949 032
Autres actifs	121 650	116 412	102 873
Actif des contrats de réassurance (note 7)	17 745 000	12 439 391	8 385 771
Immobilisations corporelles et incorporelles (note 10)	332 633	530 757	171 737
	<b>65 606 359 \$</b>	<b>61 680 359 \$</b>	<b>60 714 464 \$</b>
<b>PASSIF</b>			
Passif des contrats d'assurance (note 8)	25 697 315 \$	22 718 814 \$	18 648 388 \$
Attribution aux membres à payer	768 847	704 501	-
Obligation locative (note 11)	290 510	383 882	-
	<b>26 756 672</b>	<b>23 807 197</b>	<b>18 648 388</b>
<b>AVOIR DES MEMBRES</b>			
Surplus	38 849 687	38 406 025	38 623 834
Cumul des autres éléments du résultat global	-	(532 863)	3 442 242
	<b>38 849 687</b>	<b>37 873 162</b>	<b>42 066 076</b>
	<b>65 606 359 \$</b>	<b>61 680 359 \$</b>	<b>60 714 464 \$</b>

<sup>1</sup> Les informations présentées au 31 décembre 2023 tiennent compte de la norme IFRS 9 - Instruments financiers adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 - Nouvelles normes comptables et interprétations.

Engagements (note 15)

Pour le conseil d'administration :

 , Administrateur

 , Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023<sup>1</sup>

2022

(retraité)

### ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Insuffisance des produits par rapport aux charges	- \$	(217 809)\$
Éléments hors caisse		
Amortissement de la prime sur les obligations	(75 232)	(46 212)
Perte sur radiation d'actif	58 285	
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	153 199	90 739
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	s.o.	(239 924)
Perte de valeur comptabilisée sur les placements disponibles à la vente	s.o.	52 961
Pertes sur la cession d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	878 871	s.o.
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	(1 868 577)	s.o.
	(853 454)	(360 245)
Variations d'éléments du fonds de roulement	(2 230 992)	714 333
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(3 084 446)	354 088

### ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Acquisition de placements	(52 049 545)	(20 088 424)
Cession de placements	51 391 294	19 344 770
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(13 360)	(38 880)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(671 611)	(782 534)

### ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Remboursement de l'obligation locative	(93 372)	(26 997)
--	----------	----------

### DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(3 849 429)	(455 443)
ENCAISSE, début de l'exercice	5 606 035	6 061 478
ENCAISSE, fin de l'exercice	1 756 606 \$	5 606 035 \$

### ACTIVITÉ N'ENTRAÎNANT PAS DE MOUVEMENT DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Actif locatif et obligation locative	- \$	410 879 \$
--------------------------------------	------	------------

<sup>1</sup> Les informations présentées pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 tiennent compte de la norme IFRS 9 - Instruments financiers adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les données comparatives n'ont pas été retraitées. Pour plus de renseignements, se référer à la note 5 - Nouvelles normes comptables et interprétations.

Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles provenant des :

Intérêts encaissés	205 676 \$	337 465 \$
Dividendes encaissés	28 621 \$	202 733 \$
Revenus de fonds communs encaissés	1 539 473 \$	649 473 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 1. ENTITÉ PRÉSENTANT LES ÉTATS FINANCIERS

La Compagnie mutuelle d'assurance en Église (ci-après « Mutuelle ») est une compagnie mutuelle d'assurance au sens de la Loi sur les assureurs et une agence en assurance de dommages au sens de la Loi sur la distribution de produits et services financiers. La Mutuelle répond aux besoins d'assurance des organismes des domaines religieux et de bienfaisance. Elle est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149 (1) (m) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

De plus, par le biais de son département « Centre d'entraide et de prévention (CEP) », la Mutuelle offre des services complémentaires innovateurs, visant à aider ses membres à se munir de divers outils pour identifier et atténuer leurs risques. La Mutuelle sensibilise ses membres à la prévention des sinistres et leur offre des formations pour améliorer leur gestion des risques.

La Mutuelle est domiciliée au Québec. Le siège social de la Mutuelle est situé au 1155, rue Metcalfe, à Montréal (Québec).

### 2. RÔLE DE L'ACTUAIRE ET DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la Mutuelle. L'actuaire a comme responsabilité de veiller à ce que les hypothèses et les méthodes utilisées aux fins de l'évaluation du passif des polices soient conformes à la pratique actuarielle reconnue, aux lois en vigueur et aux règlements ou directives en la matière. L'actuaire doit aussi émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices de la Mutuelle à la date de l'état de la situation financière à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de police. L'examen visant à vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des données d'évaluation ainsi que l'analyse de l'actif de la Mutuelle sont des éléments significatifs à considérer dans l'établissement d'une opinion.

Les services de l'auditeur indépendant sont retenus par les membres en assemblée annuelle. La mission consiste à effectuer un audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et à faire rapport aux membres de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers de la Mutuelle, en conformité avec les normes internationales d'information financière. En effectuant son audit, l'auditeur indépendant fait usage du travail de l'actuaire désigné et de son rapport sur l'évaluation actuarielle de la Mutuelle. Le rapport de l'auditeur indépendant indique l'étendue de son audit ainsi que son opinion.

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT

#### Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers de la Mutuelle ont été approuvés par le conseil d'administration le 22 février 2024.

#### Base d'évaluation

Les états financiers de la Mutuelle ont été établis selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation et selon la méthode du coût historique, à l'exception des actifs financiers évalués à la juste valeur ainsi que des actifs et des passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance établis selon les méthodes comptables présentées à la note 4.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

#### **Monnaie fonctionnelle et de présentation**

La monnaie fonctionnelle de la Mutuelle est le dollar canadien, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Mutuelle, laquelle est la monnaie de présentation.

#### **Utilisation d'estimations et de jugements**

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les informations relatives aux estimations et hypothèses clés ainsi qu'aux jugements critiques posés dans le cadre de l'application des méthodes comptables qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont les suivantes :

#### Contrats d'assurance et de réassurance

Tous les contrats d'assurance émis sont évalués à l'aide de la méthode de la répartition des primes puisque la période de couverture de chacun des contrats du groupe n'excède pas un an.

Tous les contrats de réassurance détenus sont évalués à l'aide de la méthode de la répartition des primes puisque la Mutuelle s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation de l'actif au titre de la couverture restante pour les contrats de réassurance dont la durée est de plus d'un an, établie à l'aide de cette méthode, ne diffère pas sensiblement de l'évaluation qui serait produite en appliquant le modèle d'évaluation général.

#### Passif au titre des sinistres survenus

Le passif au titre des sinistres survenus constitue l'estimation du coût total pour le règlement de tous les sinistres survenus avant la clôture des états financiers, peu importe qu'ils aient été rapportés ou non à la Mutuelle. Il inclut une provision pour frais externes et internes de règlement.

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

#### Utilisation d'estimations et de jugements

##### Passif au titre des sinistres survenus

Les méthodologies utilisées pour établir le passif au titre des sinistres survenus sont les suivantes :

- La méthode de matérialisation suppose que les sinistres connus sont la meilleure indication du développement à venir. Cette méthode ne dépend pas des unités d'exposition. Elle est fréquemment utilisée, sauf lorsqu'on s'attend à ce que seule une petite portion des sinistres ultimes ait déjà été déclarée, puisque dans une telle situation, cette méthode produirait une trop grande volatilité;
- La méthode de Bornhuetter-Ferguson suppose que la différence observée à ce jour entre l'expérience réelle et l'expérience prévue se perpétuera, et que le développement futur ne sera pas affecté par les sinistres déjà connus. Les sinistres non déclarés dépendent alors des unités d'exposition et sont combinés avec les sinistres déjà déclarés. Cette méthode est utilisée lorsqu'un nombre relativement important de sinistres n'ont pas encore été déclarés ou lorsque les sinistres sont tellement récents que l'information normalement utilisée aux fins du calcul des réserves n'est pas complètement disponible. Cette méthode est appliquée principalement aux sinistres des années les plus récentes.

La provision relative aux actions collectives est établie sur la base des meilleures estimations de la direction et des conseillers juridiques à laquelle est ajoutée une provision pour refléter l'incertitude associée à ce type de provision.

L'estimation du passif au titre des sinistres survenus se fonde sur diverses hypothèses, notamment :

- La matérialisation des sinistres;
- Les courbes de taux d'actualisation;
- L'ajustement au titre du risque non financier.

Le passif au titre des sinistres survenus est d'abord établi au cas par cas, à mesure que les sinistres sont déclarés. Des provisions complémentaires sont constituées pour sinistres survenus mais non déclarés, pour sinistres déclarés, mais insuffisamment provisionnés, ainsi que pour l'ensemble des frais de règlement futurs de ces sinistres. Ces estimations sont faites sur la base de données historiques et de tendances actuelles en matière de sinistralité et elles prennent en compte les cadences de règlement observées. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le passif est actualisé.

Le passif des contrats d'assurance constitue une estimation qui peut subir des variations importantes, imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent aussi être causées par des informations supplémentaires concernant les sinistres, des changements dans l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts significatifs par rapport aux tendances historiques sur le plan de la sévérité ou de la fréquence des sinistres.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

#### Utilisation d'estimations et de jugements

##### Passif au titre des sinistres survenus

Les procédures à l'origine des réclamations peuvent également influencer le développement des provisions. Des actions collectives ont été déposées auprès de la Mutuelle. Les actions collectives se font au nom de toutes les personnes se trouvant dans la situation citée. Ces phénomènes engendrent une hausse de la complexité liée à l'estimation des provisions considérant le manque d'historique et le peu de cas comparables. L'évolution des actions collectives comporte plusieurs éléments tels que la prise de connaissance de faits nouvellement rapportés, les périodes touchées, l'ajout de nouveaux cas non rapportés mais liés à l'action collective ainsi qu'une jurisprudence actualisée qui peuvent modifier de façon importante les meilleures estimations de chaque exercice financier.

##### Actif des contrats de réassurance

Pour les contrats de réassurance, les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs sont cohérentes avec les hypothèses relatives aux contrats d'assurance sous-jacents. Les montants de réassurance que l'on prévoit recouvrer à l'égard des sinistres et frais de règlement sont comptabilisés à titre d'élément d'actif conformément aux ententes de réassurance et selon des principes compatibles avec la comptabilisation du passif au titre des sinistres survenus.

##### Taux d'actualisation

Le passif des contrats d'assurance et l'actif des contrats de réassurance sont calculés en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus à un taux sans risque, plus une prime d'illiquidité. Le taux est déterminé à partir d'une courbe de rendement sans risque observable sur le marché pour les titres du gouvernement du Canada. La prime d'illiquidité est estimée en prenant l'écart entre les rendements sans risque et les rendements des obligations de sociétés ajusté pour éliminer le risque de crédit et pour ajouter un facteur supplémentaire qui tient compte des différents niveaux de liquidité entre les obligations de sociétés et les passifs d'assurance.

Les taux d'actualisation appliqués pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs sont énumérés ci-dessous :

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
1 an	5,1 %	4,8 %
2 ans	4,5 %	4,6 %
3 ans	4,3 %	4,5 %
4 ans	4,2 %	4,4 %
5 ans	4,2 %	4,4 %
10 ans	4,7 %	4,8 %
15 ans	4,9 %	5,1 %

### 3. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

#### Utilisation d'estimations et de jugements

##### Ajustement au titre du risque non financier

L'ajustement au titre du risque non financier est l'indemnité que la Mutuelle exige pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsqu'elle exécute des contrats d'assurance.

La Mutuelle a estimé l'ajustement au titre du risque non financier en utilisant un niveau de confiance (probabilité de suffisance) au 80<sup>e</sup> percentile. C'est-à-dire que la Mutuelle a évalué sa tolérance à l'incertitude (à titre d'indication de la compensation qu'elle exige pour supporter le risque non financier) comme étant équivalente au niveau de confiance du 80<sup>e</sup> percentile moins la moyenne d'une distribution de probabilité estimée des flux de trésorerie futurs. La Mutuelle a estimé la distribution de probabilité des flux de trésorerie, ainsi que le montant supplémentaire au-dessus de la valeur actuelle attendue des flux de trésorerie futurs nécessaires pour atteindre les percentiles cibles.

##### Détermination du modèle économique

Le modèle économique que suit la Mutuelle est déterminé d'une manière qui reflète la façon dont les actifs financiers sont gérés en vue d'atteindre un objectif économique donné, notamment la génération des flux de trésorerie. Il reflète donc si les flux de trésorerie découleront de la perception des flux de trésorerie contractuels, de la vente des actifs financiers ou des deux. La détermination du modèle économique nécessite l'exercice d'un jugement et s'appuie sur l'ensemble des éléments probants pertinents dont la Mutuelle dispose à la date de l'appréciation.

##### Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier correspond généralement à la contrepartie pour laquelle l'instrument serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Les cotations publiées sur un marché actif constituent la meilleure indication de la juste valeur. La juste valeur des obligations, des actions et des fonds communs est basée sur leur cours de clôture à la fin de l'exercice. Si le marché d'un titre n'est pas actif, la juste valeur est établie par une technique d'évaluation faisant le plus possible appel aux données observées sur les marchés.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Sauf indication contraire, les méthodes comptables décrites ci-après ont été appliquées de manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les états financiers.

#### Contrats d'assurance et de réassurance

##### Classement des contrats d'assurance

Les contrats émis par la Mutuelle sont classés à titre de contrats d'assurance lorsque celle-ci accepte un risque d'assurance significatif d'une autre partie (le titulaire de la police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de façon défavorable le titulaire de la police. Le risque d'assurance est significatif si un événement assuré peut obliger un assureur à payer des prestations complémentaires significatives dans n'importe quel scénario, à l'exclusion de scénarios qui manquent de substance commerciale. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme contrats d'investissement ou contrats de service. La Mutuelle a classé tous ses contrats comme des contrats d'assurance. Une fois classé, le contrat conserve son classement jusqu'à l'échéance de celui-ci même si le risque d'assurance décroît au cours de la période couverte.

##### Méthodes d'évaluation

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance et de réassurance est, à chaque date de fin d'exercice, la somme des composants suivants :

Composant	Description	Modèle d'évaluation
<b>Passif des contrats d'assurance</b>		
Passif au titre de la couverture restante	Obligation de fournir une couverture après la période de présentation de l'information financière pour les événements assurés qui ne se sont pas encore produits.	Services futurs
Passif au titre des sinistres survenus	Obligation d'instruire et de régler les demandes d'indemnisation valides relativement aux événements assurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés, et les autres charges engagées au titre de l'assurance.	Services passés
<b>Actif des contrats de réassurance</b>		
Actif au titre de la couverture restante	Droit de recevoir une couverture auprès d'un réassureur après la période de présentation de l'information financière pour les événements réassurés qui ne se sont pas encore produits.	Services futurs
Actif au titre des sinistres survenus	Droit de recevoir une indemnisation pour les événements réassurés qui se sont déjà produits, y compris ceux qui n'ont pas été déclarés.	Services passés

#### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

##### **Contrats d'assurance et de réassurance**

###### Niveau de regroupement des contrats d'assurance et de réassurance

Le niveau de regroupement des contrats d'assurance est déterminé en premier lieu en divisant les contrats en portefeuilles. Les portefeuilles comprennent des groupes de contrats présentant des risques similaires et qui sont gérés ensemble. Les portefeuilles sont ensuite divisés en trois catégories en fonction de la rentabilité attendue à l'origine : les contrats déficitaires, les contrats sans risque important de devenir déficitaires et les autres contrats. Pour déterminer le niveau de regroupement, la Mutuelle identifie un contrat comme étant la plus petite « unité », soit la police, qui est le plus petit dénominateur commun comprenant la couverture en assurance biens et en assurance responsabilité. Aucun groupe ne peut contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle. Les portefeuilles sont divisés par année d'émission et profitabilité à des fins de comptabilisation et d'évaluation.

La rentabilité des groupes de contrats est évaluée à l'aide de modèles d'évaluation actuarielle. La Mutuelle suppose qu'aucun contrat du portefeuille n'est déficitaire lors de la comptabilisation initiale, à moins que les faits et les circonstances n'indiquent le contraire. Pour les contrats qui ne sont pas déficitaires, la Mutuelle évalue, lors de la comptabilisation initiale, qu'il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite en appréciant la probabilité que les faits et circonstances pertinents changent.

La Mutuelle identifie les portefeuilles de contrats de réassurance détenus en appliquant les mêmes principes que ceux énoncés ci-dessus, sauf que les références aux contrats déficitaires font référence aux contrats pour lesquels il existe un gain net lors de la comptabilisation initiale.

La Mutuelle a établi qu'elle gère un seul portefeuille de contrats d'assurance et un seul portefeuille de contrats de réassurance et a classé tous ses contrats dans la catégorie autres contrats.

###### Évaluation initiale des contrats d'assurance

Tous les contrats d'assurance émis sont initialement évalués à l'aide de la méthode de la répartition des primes. Les primes sont comptabilisées dans les produits au prorata de la durée des polices.

Pour un groupe de contrats qui n'est pas déficitaire au moment de la comptabilisation initiale, la Mutuelle évalue le passif au titre de la couverture restante comme étant les primes reçues à la date de la comptabilisation initiale. Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition des contrats d'assurance sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante n'est pas ajustée pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Lorsque les faits et les circonstances indiquent que des contrats sont déficitaires lors de la comptabilisation initiale, une analyse supplémentaire est effectuée pour déterminer si une sortie nette de fonds est attendue pour ces contrats. De tels contrats déficitaires sont regroupés séparément des autres contrats et une perte équivalente à la sortie nette de fonds est comptabilisée au résultat net.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### Contrats d'assurance et de réassurance

##### Évaluation ultérieure des contrats d'assurance

La valeur comptable du passif au titre de la couverture restante à la fin de chaque période de présentation de l'information financière représente le passif au titre de la couverture restante au début de la période auquel sont ajoutées les primes reçues au cours de la période moins le montant comptabilisé comme produits d'assurance pour les services fournis au cours de la période.

Lorsque, au cours de la période de couverture, des faits et des circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance est déficitaire, une perte équivalente à la sortie nette de fonds est comptabilisée au résultat net, de sorte que la valeur comptable du passif pour le groupe est égale aux flux de trésorerie d'exécution.

Le passif au titre des sinistres survenus correspond aux flux de trésorerie liés à ces sinistres. Les flux de trésorerie d'exécution intègrent toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles sans coût ou effort excessif concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs, ils reflètent les estimations actuelles du point de vue de la Mutuelle et comprennent un ajustement explicite pour le risque non financier. Les flux de trésorerie futurs sont ajustés pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

##### Évaluation initiale des contrats de réassurance

Les actifs de réassurance pour un groupe de contrats de réassurance détenus sont initialement évalués sur la même base que les contrats d'assurance émis, soit selon la méthode de répartition des primes, tout en tenant compte des caractéristiques des contrats de réassurance détenus qui diffèrent des contrats d'assurance émis. S'il y a lieu, ils comprennent une provision pour risque de non-exécution de la part du réassureur qui est présentée dans les charges nettes afférentes aux contrats de réassurance.

En cas de détermination de contrats déficitaires, le composant recouvrement de perte est calculé en multipliant la perte comptabilisée initialement au titre des contrats d'assurance sous-jacents et le pourcentage des demandes d'indemnisation relatives aux contrats d'assurance sous-jacents que la Mutuelle s'attend à recouvrer au moyen du groupe de contrats de réassurance en vigueur. Le composant recouvrement de perte est inclus dans l'actif au titre de la couverture restante et le recouvrement est immédiatement comptabilisé en résultat net dans les sommes à recouvrer auprès des réassureurs.

##### Évaluation ultérieure des contrats de réassurance

L'évaluation ultérieure des contrats de réassurance détenus suit les mêmes principes que ceux des contrats d'assurance émis et a été adaptée pour refléter les caractéristiques spécifiques de la réassurance détenue.

##### Taux d'actualisation

Le passif et l'actif au titre des sinistres survenus sont actualisés. Les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées afin de tenir compte de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et des actifs et la durée de chaque portefeuille. La Mutuelle a établi les courbes de taux d'actualisation au moyen de taux sans risque ajustés pour tenir compte des caractéristiques d'illiquidité appropriées des contrats d'assurance et de réassurance applicables.

#### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

##### **Contrats d'assurance et de réassurance**

###### Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance comprend un ajustement au titre du risque non financier, qui reflète l'indemnité exigée pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie des groupes de contrats d'assurance et de réassurance. L'ajustement au titre du risque inclut les avantages de la diversification et exclut l'incidence des risques financiers.

La variation de l'ajustement au titre du risque non financier est présentée dans le résultat des activités d'assurance et de réassurance.

###### Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent les flux de trésorerie d'exécution, c'est-à-dire les coûts directement attribuables à des contrats d'assurance, notamment :

- Les charges de sinistres survenus et les autres charges afférentes aux activités d'assurance, qui correspondent aux flux de trésorerie d'exécution et comprennent les coûts directs au titre des sinistres survenus et les coûts directement liés à l'exécution des contrats d'assurance;
- Les pertes et la reprise de pertes sur des contrats déficitaires, s'il y a lieu.

###### Produits ou charges des contrats de réassurance détenus

Les montants récupérés auprès des réassureurs et les primes de réassurance payées aux réassureurs sont présentés séparément dans l'état des résultats. Les flux de trésorerie liés à la réassurance qui dépendent de la survenance des sinistres couverts par les contrats sous-jacents sont traités comme faisant partie des sommes à recouvrer auprès des réassureurs.

###### Produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance

Les produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance comprennent la variation de la valeur comptable du groupe de contrats résultant de l'effet de la valeur temps de l'argent et de ses variations.

L'impact de la variation des taux d'intérêt du marché sur la valeur des actifs de réassurance et passifs d'assurance est présenté en totalité dans les produits financiers et charges financières d'assurance et de réassurance.

#### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

##### Actifs et passifs financiers

###### Classement et évaluation des actifs et passifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs et passifs financiers, y compris, s'il y a lieu, les instruments financiers dérivés, sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables, à l'exception des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels les coûts de transaction sont comptabilisés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement lorsque la Mutuelle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

##### a) Classement et évaluation des actifs financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)

###### Classement des actifs financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les actifs financiers sont classés en fonction du modèle économique relatif à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Ces facteurs déterminent si les actifs financiers sont évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net.

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies et que l'actif n'est pas désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net :

- L'actif est détenu selon un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente des actifs financiers;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### a) Classement et évaluation des actifs financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)

##### Modèle économique

Le principal modèle économique suivi par la Mutuelle est du type « détenus aux fins de la perception et de la vente ».

L'encaisse, les débiteurs et les actifs relatifs aux contrats de réassurance sont gérés selon le modèle économique du type « détenus à des fins de perception des flux de trésorerie » dont l'objectif est de détenir des actifs financiers et d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels jusqu'à l'échéance du terme.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf dans les cas où le modèle économique en vertu duquel ils sont détenus est modifié.

##### Classement des actifs financiers

Le classement des instruments financiers de la Mutuelle selon l'IFRS 9 se résume comme suit :

Encaisse		Coût amorti
Débiteurs		Coût amorti
Autres actifs relatifs aux contrats de réassurance		Coût amorti
Obligations	Juste valeur par le biais des autres éléments du	résultat global
Actions		Juste valeur par le biais du résultat net
Fonds communs		Juste valeur par le biais du résultat net

##### Actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Les conditions contractuelles de ces instruments donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus à des fins de perception des flux de trésorerie contractuels.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés à l'état des résultats.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### a) Classement et évaluation des actifs financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)

##### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (JVAERG)

Les actifs financiers qui s'inscrivent dans un modèle économique d'actifs détenus afin d'en percevoir des flux de trésorerie et de la vente d'actifs et dont les modalités contractuelles donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celles-ci, à l'exception de celles de la provision pour pertes de crédit attendues et des gains et pertes de change sur les actifs financiers classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global à titre de gains ou pertes nets non réalisés. Les gains et pertes sont reclassés à l'état des résultats lorsque l'actif est décomptabilisé.

L'amortissement des primes et escomptes, calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, ainsi que les revenus d'intérêts sont comptabilisés sur base d'exercice.

##### Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net (JVBRN)

Les actifs financiers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils s'inscrivent dans un modèle économique à la juste valeur puisqu'ils ont été acquis ou contractés principalement dans l'objectif d'être vendus dans un avenir proche, gérés dans un portefeuille sur la base de la juste valeur ou si les flux de trésorerie découlant des actifs ne correspondent pas à des paiements qui constituent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts.

Après leur comptabilisation initiale, les actifs financiers de cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont comptabilisées sous la rubrique « Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net » au résultat net, s'il y a lieu.

Les revenus de dividendes et les revenus de fonds communs sont comptabilisés sur base d'exercice.

#### b) Classement et évaluation des passifs financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. La Mutuelle peut également, conformément à ce que permet la norme, désigner des passifs à la juste valeur par le biais du résultat net, mais ne s'est pas prévalu de cette option.

##### Passifs financiers évalués au coût amorti

Les passifs financiers de cette catégorie sont initialement évalués à leur juste valeur et sont par la suite évalués au coût amorti. Les charges d'intérêts liés à ces passifs financiers sont comptabilisées aux résultats, s'il y a lieu.

#### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

##### c) Classement et évaluation des instruments financiers avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IAS 39)

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Aux fins de l'évaluation ultérieure, les instruments financiers sont classés par la Mutuelle dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Actifs financiers disponibles à la vente;
- Prêts et créances;
- Autres passifs financiers.

##### Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers. L'encaisse ainsi que les placements ont été désignés comme étant disponibles à la vente et sont évalués à leur juste valeur.

À l'exception des gains ou des pertes de change qui sont comptabilisés à l'état des résultats pour les éléments monétaires, les gains ou les pertes non réalisés afférents sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que ces gains ou ces pertes soient réalisés ou qu'une perte de valeur de l'actif financier soit comptabilisée.

Lorsqu'un placement est cédé ou qu'il subit une dépréciation, le gain ou la perte sur la cession, ou la perte de valeur comptabilisée aux autres éléments du résultat global, est alors reclassé à l'état des résultats.

##### Prêts et créances

Les prêts et les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif.

Les intérêts et dividendes à recevoir, les autres débiteurs et les sommes à recevoir des réassureurs sont classés comme prêts et créances et sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, incluant toute dépréciation. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés aux résultats.

##### Autres passifs financiers

Les autres passifs relatifs aux contrats d'assurance et l'attribution aux membres à payer sont classés comme autres passifs financiers et sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

##### **Dépréciation des actifs financiers depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IFRS 9)**

Pour les débiteurs et les autres actifs relatifs aux contrats de réassurance, la Mutuelle utilise l'approche simplifiée pour le calcul de la perte attendue. Selon cette approche, la direction évalue toujours la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Ces actifs financiers sont présentés à l'état de la situation financière, déduction faite des provisions pour pertes de crédit correspondantes, le cas échéant.

Les actifs financiers sont sortis du bilan, partiellement ou en totalité, uniquement lorsque la Mutuelle a cessé de chercher à les recouvrer. Tout recouvrement ultérieur est crédité aux charges pour pertes de crédit.)

##### **Dépréciation des actifs financiers avant le 1<sup>er</sup> janvier 2023 (IAS 39)**

Les actifs financiers de la Mutuelle font l'objet d'un test de dépréciation à chaque fin d'exercice. Les actifs financiers sont dépréciés s'il existe une indication objective de l'incidence d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif financier sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif financier. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur sur cet actif financier préalablement comptabilisé en résultat net.

À l'exception des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'un exercice ultérieur, et si cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise au résultat net dans la mesure où la valeur comptable du placement à la date de reprise de la dépréciation n'est pas supérieure au coût amorti qui aurait été obtenu si la dépréciation n'avait pas été comptabilisée.

Dans le cas de la dépréciation d'un ou de plusieurs actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulée, qui a été comptabilisée en autres éléments du résultat global, doit être reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente, les pertes de valeur précédemment comptabilisées en résultat net ne sont pas reprises en résultat net, mais plutôt directement dans le cumul des autres éléments du résultat global.

##### **Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers**

Un actif financier est décomptabilisé lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsque la Mutuelle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier est transférée.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles de la Mutuelle sont éteintes, annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si, et seulement si, la Mutuelle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

#### Attribution aux membres

L'attribution aux membres est déterminée et approuvée par le conseil d'administration en fonction des politiques en vigueur et des résultats de la Mutuelle. Le paiement aux membres est effectué à raison de deux versements par année.

#### Distinction entre courant et non courant

Les actifs sont classifiés comme courants lorsqu'il est attendu que leur réalisation sera engendrée dans le cycle normal d'une année d'exploitation de la Mutuelle. Les passifs sont classifiés comme courants lorsqu'il est attendu qu'ils seront réglés dans le cycle normal d'une année d'exploitation de la Mutuelle. Tous les autres actifs et passifs sont classifiés comme non courants. L'état de la situation financière de la Mutuelle ne fait pas la distinction des actifs et passifs courants et non courants. Cependant, les éléments suivants sont généralement classifiés comme courants : encaisse, débiteurs, autres actifs et attribution aux membres à payer. Les éléments suivants sont généralement classifiés comme non courants : immobilisations corporelles et incorporelles. Les éléments restants sont de nature mixte. La portion courante et non courante de ces éléments sont présentées dans les notes afférentes ou dans la section portant sur la gestion des risques.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent l'encaisse et les autres titres, dont le terme est égal ou inférieur à trois mois à l'acquisition, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises sont évaluées selon le modèle du coût en vertu duquel les coûts capitalisés sont amortis en fonction de leur durée probable d'utilité selon la méthode de l'amortissement linéaire, puisque ces actifs ont une durée d'utilité définie, aux taux annuels suivants :

Améliorations locatives	16,66 %
Mobilier et équipement de bureau	20 %
Équipement de micro-informatique	33,33 %
Actif locatif	25 %
Logiciels générés à l'interne	20 %

L'actif locatif est initialement comptabilisé au coût, lequel comprend le montant initial de l'obligation locative.

L'actif locatif est ultérieurement amorti linéairement depuis la date de début du contrat de location jusqu'à la première échéance entre la fin de la vie utile du bien et la fin du contrat de location. La durée de vie utile d'un actif locatif est appréciée sur la même base que les autres immobilisations corporelles de la Mutuelle. La Mutuelle présente son actif locatif avec ses immobilisations corporelles et incorporelles.

#### 4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (suite)

##### **Immobilisations corporelles et incorporelles**

La méthode d'amortissement, les valeurs résiduelles et les durées d'utilité sont réexaminées à chaque fin d'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

L'obligation locative est ultérieurement réévaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

##### **Contrats de location**

La Mutuelle a choisi d'appliquer les exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur. Ces contrats sont soit d'une durée inférieure ou égale à douze mois ou portent sur des actifs sous-jacents dont la valeur est jugée non significative. Les paiements versés aux termes d'un contrat de courte durée et aux termes d'un contrat portant sur des actifs de faible valeur sont comptabilisés au résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS

#### Nouvelles normes comptables appliquées

La Mutuelle a adopté les recommandations des chapitres IFRS 17 - Contrats d'assurance et IFRS 9 - Instruments financiers du Manuel de CPA Canada - Comptabilité pour la première fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Ces chapitres ont apporté des modifications à la comptabilisation des contrats d'assurance et de réassurance et des instruments financiers. Par conséquent, la Mutuelle a retraité certains montants comparatifs et présenté un troisième état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2022. La nature et les effets des principaux changements dans les méthodes comptables de la Mutuelle résultant de l'adoption de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9 sont résumés ci-après.

#### IFRS 17 - Contrats d'assurance

Le chapitre IFRS 17 - Contrats d'assurance remplace le chapitre IFRS 4 - Contrats d'assurance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de l'IFRS 17 n'a pas modifié le classement des contrats d'assurance de la Mutuelle.

La norme établit des principes spécifiques pour la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus. Selon l'IFRS 17, les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus par la Mutuelle peuvent tous être évalués en appliquant la méthode de la répartition des primes. Cette méthode simplifie l'évaluation des contrats d'assurance par rapport au modèle général de la norme.

La comptabilisation des contrats d'assurance selon la méthode de la répartition des primes est similaire à l'approche de l'IFRS 4, mais elle diffère sur les principaux aspects suivants pour la Mutuelle :

#### a) Taux d'actualisation

En vertu de l'IFRS 17, les estimations de flux de trésorerie futurs doivent être actualisées afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers qui reflètent les caractéristiques des passifs et la durée du portefeuille. La Mutuelle a établi les courbes de taux d'actualisation au moyen de taux sans risque ajustés pour ajouter une prime d'illiquidité. En vertu de l'IFRS 4, le passif des sinistres était actualisé selon un taux qui reflétait le taux de rendement estimé du marché des actifs sous-jacents auxquels le passif était adossé.

#### b) Ajustement au titre du risque non financier

L'évaluation du passif des contrats d'assurance comprend un ajustement au titre du risque qui remplace la marge de risque selon l'IFRS 4. La marge de risque selon l'IFRS 4 reflétait l'incertitude inhérente aux estimations du passif des sinistres net actualisé, alors que l'ajustement au titre du risque selon l'IFRS 17 permet de compenser l'incertitude qui découle du risque non financier.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

#### Nouvelles normes comptables appliquées

##### IFRS 17 - Contrats d'assurance

L'IFRS 17 apporte des changements importants aux informations à fournir et à la présentation des éléments relatifs aux contrats d'assurance dans les états financiers, notamment :

- Des changements à la présentation dans l'état de la situation financière aux termes desquels les débiteurs et les dettes d'exploitation découlant des contrats d'assurance, les primes non acquises et la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement sont présentés ensemble à un poste libellé « Passif des contrats d'assurance ». Les débiteurs et les dettes d'exploitation relatives aux contrats de réassurance et la part des réassureurs dans la provision pour sinistres en voie de règlement et frais de règlement sont présentés ensemble à un poste libellé « Actif des contrats de réassurance »;
- Des changements à la présentation dans l'état des résultats aux termes desquels le résultat lié aux contrats d'assurance est présenté séparément du résultat des contrats de réassurance;
- Le résultat des activités d'assurance est constitué des éléments suivants :
  - Les produits des activités d'assurance qui comprennent les produits afférents aux contrats d'assurance,
  - Les charges afférentes aux activités d'assurance qui comprennent les charges afférentes aux contrats d'assurance incluant les frais d'exploitation,
  - Les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus qui comprennent les primes de réassurance,
  - Les produits afférents aux contrats de réassurance détenus qui comprennent les recouvrements des réassureurs;
- Le résultat des activités d'assurance est présenté sans l'incidence de l'actualisation, laquelle est présentée séparément dans les produits financiers ou charges financières d'assurance et de réassurance.

L'IFRS 17 a été appliquée en utilisant l'approche rétrospective complète en accord avec les dispositions transitoires du chapitre et les états financiers présentés pour les exercices antérieurs ont été retraités. Plus précisément, la Mutuelle a :

- défini, comptabilisé et évalué chaque groupe de contrats d'assurance comme si elle avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- décomptabilisé tout solde qui n'existerait pas si elle avait toujours appliqué l'IFRS 17;
- comptabilisé toute différence nette qui en résulte dans l'avoir des membres.

La transition à l'IFRS 17 le 1<sup>er</sup> janvier 2022 a entraîné une diminution de l'avoir des membres de 200 000 \$.

Le tableau suivant résume l'incidence de la transition à l'IFRS 17 sur l'état de la situation financière au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

	IFRS 4	Incidence de l'IFRS 17	IFRS 17
Total de l'actif	63 904 560 \$	(3 190 096)\$	60 714 464 \$
Total du passif	21 638 484 \$	(2 990 096)\$	18 648 388 \$
Total de l'avoir des membres	42 266 076 \$	(200 000)\$	42 066 076 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

#### Nouvelles normes comptables appliquées

##### IFRS 9 - Instruments financiers

La Mutuelle a appliqué l'IFRS 9 - Instruments financiers à son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2023, date de première application. L'IFRS 9 remplace les directives de l'IAS 39 - Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. L'adoption de l'IFRS 9 a donné lieu à des modifications de méthodes comptables dans deux principaux domaines : le classement et l'évaluation ainsi que la dépréciation.

Les exigences de l'IFRS 9 ont été appliquées rétrospectivement au moyen d'ajustements aux montants de l'état de la situation financière à la date de la première application, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans retraitement des chiffres des périodes comparatives, comme le permet la norme. Les incidences de l'adoption de l'IFRS 9 ont été comptabilisées au moyen d'ajustements du surplus libre et du cumul des autres éléments du résultat global le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

En conséquence de l'IFRS 9, des modifications ont été apportées à l'IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir, qui établissent des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant de l'IFRS 9 et qui ont également été adoptées par la Mutuelle pour l'exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le tableau suivant présente les catégories d'évaluation et la valeur comptable des placement établies antérieurement selon l'IAS 39 au 31 décembre 2022, ainsi que les nouvelles catégories d'évaluation et les valeurs comptables établies selon l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	Catégorie d'évaluation selon l'IAS 39	Catégorie d'évaluation selon l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IAS 39	Incidence de l'IFRS 9	Valeur comptable selon l'IFRS 9
Obligations	Disponibles à la vente	JVAERG	15 839 991 \$	- \$	15 839 991 \$
Actions	Disponibles à la vente <sup>1</sup>	JVBRN	6 290 439 \$	- \$	6 290 439 \$
Fonds communs	Disponibles à la vente <sup>1</sup>	JVBRN	20 820 326 \$	- \$	20 820 326 \$

<sup>1</sup> Ces instruments de capitaux propres étaient classés comme étant « Disponibles à la vente » au 31 décembre 2022 selon l'IAS 39. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, ils ont été « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net », car en vertu de l'IFRS 9, tous les placements dans des instruments de capitaux propres autres que ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global doivent être inclus dans cette classe d'évaluation. Ce reclassement a entraîné une augmentation du surplus de 443 662 \$ et une diminution du cumul des autres éléments du résultat global d'un montant équivalent.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 5. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS (suite)

#### Nouvelles normes comptables appliquées

##### IAS 1 - Présentation des états financiers et Énoncé de pratiques sur les IFRS 2 - Porter des jugements sur l'importance relative - Informations à fournir sur les méthodes comptables

Les modifications proposées changent les exigences de l'IAS 1 en ce qui concerne les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications remplacent toutes les occurrences de « principales méthodes comptables » par « informations significatives sur les méthodes comptables ». Les informations sur les méthodes comptables sont significatives si, prises en considération collectivement avec d'autres informations incluses dans les états financiers d'une entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.

Les paragraphes à l'appui de l'IAS 1 sont également modifiés afin de préciser que les informations sur les méthodes comptables qui se rapportent à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions non significatives sont sans importance, et que leur présentation n'est pas requise. Les informations sur les méthodes comptables peuvent être significatives en raison de la nature des transactions, des autres événements ou des conditions connexes, même si les montants sont négligeables. Cependant, les informations sur les méthodes comptables relatives à des transactions, à d'autres événements ou à des conditions significatives ne sont pas nécessairement toutes importantes elles-mêmes.

L'*International Accounting Standards Board* (IASB) a également formulé des directives et des exemples visant à expliquer et à illustrer l'application du processus en quatre étapes sur l'importance relative décrit dans l'énoncé de pratiques sur l'IFRS 2.

Ces modifications ont été appliquées de manière prospective et n'ont eu aucun impact significatif sur les états financiers de la Mutuelle.

#### Nouvelles normes comptables futures

L'IASB et l'*International Financial Reporting Interpretation Committee* (IFRIC) ont publié de nouvelles prises de position dont l'application sera obligatoire pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Plusieurs de ces nouvelles normes ne s'appliqueront pas aux états financiers de la Mutuelle, de sorte qu'elles ne sont pas abordées ci-après.

##### IAS 1 - Présentation des états financiers

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié un amendement à la norme IAS 1 - Présentation des états financiers. Cet amendement concerne le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants et touche seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière, et non le montant ou le calendrier de la comptabilisation d'un actif, d'un passif, d'un revenu ou d'une charge, ou les informations que les entités fournissent à leur sujet. Les dispositions de cet amendement s'appliqueront de manière rétrospective aux états financiers ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adoption anticipée est permise. Cet amendement n'aura aucune incidence sur les états financiers de la Mutuelle.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 6. PLACEMENTS

	<u>31 décembre 2023</u>	
<b>Classés à la JVBRN</b>		
Fonds communs d'obligations - canadiens		<b>32 319 489 \$</b>
Fonds communs d'actions - canadiens		<b>7 777 415</b>
Fonds communs d'actions - étrangers		<b>5 553 566</b>
		<b>45 650 470 \$</b>
	<u>31 décembre 2022</u>	<u>1<sup>er</sup> janvier 2022</u>
<b>Disponibles à la vente</b>		
Obligations	15 839 991 \$	15 230 636 \$
Fonds communs d'obligations	18 329 427	18 730 281
Fonds communs d'actions	2 490 899	2 792 026
Actions canadiennes	4 905 913	7 372 972
Actions américaines	1 384 526	1 823 117
	<b>42 950 756 \$</b>	<b>45 949 032 \$</b>

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 7. ACTIF DES CONTRATS DE RÉASSURANCE

#### Rapprochement de l'actif des contrats de réassurance

L'évolution de l'actif des contrats de réassurance pour l'exercice s'établit comme suit :

	31 décembre 2023			Total
	Actif au titre de la couverture restante	Actif au titre des sinistres survenus		
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque	
<b>Actif des contrats de réassurance, 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	- \$	10 581 391 \$	1 858 000 \$	12 439 391 \$
Primes de réassurance	(5 358 977)	-	-	(5 358 977)
Montants à recouvrer des réassureurs survenus au cours de l'exercice	-	1 323 238	31 869	1 355 107
Ajustement des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	3 731 920	819 983	4 551 903
Ajustement du risque de non-performance des réassureurs	-	345 946	-	345 946
	-	5 401 104	851 852	6 252 956
<b>Charge nette afférente aux contrats de réassurance</b>	(5 358 977)	5 401 104	851 852	893 979
Produits financiers de réassurance	-	464 126	(2 414)	461 712
<b>Variation du résultat net</b>	(5 358 977)	5 865 230	849 438	1 355 691
Flux de trésorerie				
Primes payées	5 358 977	-	-	5 358 977
Sommes reçues	-	(1 409 059)	-	(1 409 059)
<b>Total des flux de trésorerie</b>	5 358 977	(1 409 059)	-	3 949 918
<b>Actif des contrats de réassurance, 31 décembre 2023</b>	- \$	15 037 562 \$	2 707 438 \$	17 745 000 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 7. ACTIF DES CONTRATS DE RÉASSURANCE (suite)

#### Rapprochement de l'actif des contrats de réassurance

	31 décembre 2022			Total
	Actif au titre de la couverture restante	Actif au titre des sinistres survenus		
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque	
<b>Actif des contrats de réassurance, 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	- \$	7 182 771 \$	1 203 000 \$	8 385 771 \$
Primes de réassurance	(4 544 855)	-	-	(4 544 855)
Montants à recouvrer des réassureurs survenus au cours de l'exercice	-	178 984	(9 140)	169 844
Ajustement des montants à recouvrer des réassureurs pour les sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	4 828 717	744 488	5 573 205
Ajustement du risque de non-performance des réassureurs	-	(988 642)	-	(988 642)
	-	4 019 059	735 348	4 754 407
<b>Charge nette afférente aux contrats de réassurance</b>	(4 544 855)	4 019 059	735 348	209 552
Produits financiers de réassurance	-	147 112	(80 348)	66 764
Variation du résultat net	(4 544 855)	4 166 171	655 000	276 316
Flux de trésorerie				
Primes payées	4 544 855	-	-	4 544 855
Sommes reçues	-	(767 551)	-	(767 551)
Total des flux de trésorerie	4 544 855	(767 551)	-	3 777 304
<b>Actif des contrats de réassurance, 31 décembre 2022</b>	- \$	10 581 391 \$	1 858 000 \$	12 439 391 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE

#### Rapprochement du passif des contrats d'assurance

L'évolution du passif des contrats d'assurance pour l'exercice s'établit comme suit :

	31 décembre 2023			Total
	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus		
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque	
<b>Passif des contrats d'assurance, 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>	<b>258 258 \$</b>	<b>19 075 556 \$</b>	<b>3 385 000 \$</b>	<b>22 718 814 \$</b>
Produits des activités d'assurance	(10 707 943)	-	-	(10 707 943)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Sinistres survenus au cours de l'exercice et autres dépenses liées aux activités d'assurance	-	6 009 616	114 482	6 124 098
Ajustement du passif relatif aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	6 660 550	277 357	6 937 907
	-	12 670 166	391 839	13 062 005
<b>Résultat net des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance</b>	<b>(10 707 943)</b>	<b>12 670 166</b>	<b>391 839</b>	<b>2 354 062</b>
Charges financières d'assurance	-	926 486	9 419	935 905
Variation du résultat net	(10 707 943)	13 596 652	401 258	3 289 967
Flux de trésorerie				
Primes reçues	10 703 268	-	-	10 703 268
Réclamations et autres dépenses payées liées aux activités d'assurance	-	(11 014 734)	-	(11 014 734)
Total des flux de trésorerie	10 703 268	(11 014 734)	-	(311 466)
<b>Passif des contrats d'assurance, 31 décembre 2023</b>	<b>253 583 \$</b>	<b>21 657 474 \$</b>	<b>3 786 258 \$</b>	<b>25 697 315 \$</b>

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

#### Rapprochement du passif des contrats d'assurance

	31 décembre 2022			Total
	Passif au titre de la couverture restante	Passif au titre des sinistres survenus		
		Estimation de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Ajustement pour le risque	
<b>Passif des contrats d'assurance, 1<sup>er</sup> janvier 2022</b>	108 973 \$	15 727 415 \$	2 812 000 \$	18 648 388 \$
Produits des activités d'assurance	(10 649 257)	-	-	(10 649 257)
Charges afférentes aux activités d'assurance				
Sinistres survenus au cours de l'exercice et autres dépenses liées aux activités d'assurance	-	6 914 244	190 804	7 105 048
Ajustement du passif relatif aux sinistres survenus au cours des exercices antérieurs	-	4 713 341	512 284	5 225 625
	-	11 627 585	703 088	12 330 673
<b>Résultat net des activités d'assurance lié aux contrats d'assurance</b>	(10 649 257)	11 627 585	703 088	1 681 416
Produits financiers d'assurance	-	(483 299)	(130 088)	(613 387)
Variation du résultat net	(10 649 257)	11 144 286	573 000	1 068 029
Flux de trésorerie				
Primes reçues	10 798 542	-	-	10 798 542
Réclamations et autres dépenses payées liées aux activités d'assurance	-	(7 796 145)	-	(7 796 145)
Total des flux de trésorerie	10 798 542	(7 796 145)	-	3 002 397
<b>Passif des contrats d'assurance, 31 décembre 2022</b>	258 258 \$	19 075 556 \$	3 385 000 \$	22 718 814 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

#### Rapprochement du passif des contrats d'assurance

Le tableau suivant résume le passif des contrats d'assurance ainsi que l'actif des contrats de réassurance :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Passif au titre des sinistres survenus	Actif au titre des sinistres survenus	Net	Passif au titre des sinistres survenus	Actif au titre des sinistres survenus	Net
Provision pour sinistres déclarés et autres charges	20 212 815 \$	16 004 607 \$	4 208 208 \$	17 412 195 \$	11 261 188 \$	6 151 007 \$
Provision pour sinistres survenus, mais non rapportés	2 688 617	1 965 882	722 735	2 690 083	1 435 159	1 254 924
Effet de l'actualisation	(1 243 958)	(991 849)	(252 109)	(1 026 722)	(632 167)	(394 555)
Provision pour risque de non-exécution de la réassurance	-	(1 941 078)	1 941 078	-	(1 482 789)	1 482 789
Ajustement au titre du risque non financier	3 786 258	2 707 438	1 078 820	3 385 000	1 858 000	1 527 000
	25 443 732 \$	17 745 000 \$	7 698 732 \$	22 460 556 \$	12 439 391 \$	10 021 165 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 8. PASSIF DES CONTRATS D'ASSURANCE (suite)

#### Rapprochement du passif des contrats d'assurance

##### Analyse de sensibilité

L'analyse ci-dessous porte sur les variations possibles de certaines hypothèses clés lorsque toutes les autres hypothèses restent constantes, pour montrer les répercussions sur le résultat net et l'avoir des membres. Cette analyse ne comprend pas la sensibilité de la matérialisation des sinistres pour les provisions associées aux recours collectifs.

	31 décembre 2023		
	Changements apportés aux hypothèses	Impact sur le résultat net et l'avoir des membres avant réassurance	Impact sur le résultat net et l'avoir des membres net de la réassurance
Matérialisation des sinistres	+ 10 %	(2 475 795)\$	(705 763)\$
Courbe d'actualisation	+ 1 %	303 816 \$	60 477 \$
Matérialisation des sinistres	- 10 %	2 475 795 \$	705 763 \$
Courbe d'actualisation	- 1 %	(311 927)\$	(62 152)\$

	31 décembre 2022		
	Changements apportés aux hypothèses	Impact sur le résultat net et l'avoir des membres avant réassurance	Impact sur le résultat net et l'avoir des membres net de la réassurance
Matérialisation des sinistres	+ 10 %	(2 172 933)\$	(1 045 678)\$
Courbe d'actualisation	+ 1 %	240 437 \$	92 519 \$
Matérialisation des sinistres	- 10 %	2 172 933 \$	1 045 678 \$
Courbe d'actualisation	- 1 %	(246 253)\$	(94 767)\$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 9. REVENUS D'INVESTISSEMENT ET RÉSULTAT FINANCIER NET D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous présente une analyse du total des revenus d'investissement et du résultat financier net d'assurance :

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
<b>Revenus d'investissement</b>		
Montants comptabilisés au résultat net		
Intérêts calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif	<b>183 153 \$</b>	335 634 \$
Amortissement de la prime ou escompte sur les obligations	<b>75 232</b>	46 212
Dividendes	<b>20 885</b>	191 250
Revenus de fonds communs	<b>1 539 473</b>	649 473
Perte sur la cession d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	<b>(878 871)</b>	s.o.
Variation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	<b>1 868 577</b>	s.o.
Gains réalisés sur la cession de placements disponibles à la vente	<b>s.o.</b>	239 924
Pertes de valeur comptabilisées sur les placements disponibles à la vente	<b>s.o.</b>	(52 961)
Honoraires de gestion et de garde	<b>(105 326)</b>	(131 127)
Total des montants comptabilisés au résultat net	<b>2 703 123</b>	1 278 405
Montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	<b>976 525</b>	(3 975 105)
Total des revenus (pertes) d'investissement	<b>3 679 648</b>	(2 696 700)
<b>Produits financiers (charges financières) d'assurance reconnus dans le résultat net</b>	<b>(935 905)</b>	613 387
<b>Produits financiers de réassurance reconnus dans le résultat net</b>	<b>461 712</b>	66 764
Total des revenus (pertes) d'investissement et du résultat financier net d'assurance	<b>3 205 455 \$</b>	(2 016 549)\$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	Améliorations locatives	Mobilier et équipement de bureau	Équipement de micro- informatique	Actif locatif	Logiciels générés à l'interne	Total
Coût	229 890 \$	133 971 \$	90 191 \$	22 090 \$	722 430 \$	1 198 572 \$
Amortissement cumulé	(228 905)	(127 208)	(78 393)	(17 934)	(574 395)	(1 026 835)
<b>SOLDE</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	985	6 763	11 798	4 156	148 035	171 737
Acquisitions	-	765	33 968	410 879	4 147	449 759
Amortissement	(985)	(1 557)	(9 046)	(29 837)	(49 314)	(90 739)
Total des changements	(985)	(792)	24 922	381 042	(45 167)	359 020
Coût	-	8 473	56 171	410 879	726 577	1 202 100
Amortissement cumulé	-	(2 502)	(19 451)	(25 681)	(623 709)	(671 343)
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2022	-	5 971	36 720	385 198	102 868	530 757
Acquisitions	-	-	9 355	-	4 005	13 360
Amortissement	-	(1 654)	(17 890)	(102 719)	(30 936)	(153 199)
Total des changements	-	(1 654)	(8 535)	(102 719)	(26 931)	(139 839)
Coût	-	8 473	65 526	410 879	635 500	1 120 378
Amortissement cumulé	-	(4 156)	(37 341)	(128 400)	(617 848)	(787 745)
<b>SOLDE</b> au 31 décembre 2023	- \$	4 317 \$	28 185 \$	282 479 \$	17 652 \$	332 633 \$

La Mutuelle a radié les immobilisations corporelles suivantes au cours des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 :

	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
	Coût	Amortissement cumulé	Coût	Amortissement cumulé
Améliorations locatives	- \$	- \$	229 890 \$	229 890 \$
Mobilier et équipement de bureau	-	-	126 263	126 263
Équipement de micro- informatique	-	-	67 988	67 988
Actif locatif	-	-	22 090	22 090
Logiciels générés à l'interne	95 082	36 797	-	-
	95 082 \$	36 797 \$	446 231 \$	446 231 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 11. OBLIGATION LOCATIVE

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>SOLDE</b> , début de l'exercice	<b>383 882 \$</b>	- \$
Nouvelle obligation locative	-	410 879
Remboursement de l'obligation locative	<b>93 372</b>	26 997
<b>SOLDE</b> , fin de l'exercice	<b>290 510 \$</b>	383 882 \$

Les échéances de l'obligation locative sont les suivantes :

	Versements contractuels	Frais financiers	Total
Moins d'un an	117 275 \$	(17 202)\$	100 073 \$
De un à cinq ans	202 951 \$	(12 514)\$	190 437 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 12. GESTION DU CAPITAL

La Mutuelle définit son capital comme l'avoir des membres. L'objectif de la Mutuelle en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital suffisant afin de lui permettre d'assurer sa permanence et de garder la confiance des réassureurs, de l'Autorité des marchés financiers (AMF) et de ses membres. Les statuts de la Mutuelle ne lui permettent pas de lever du capital autrement que par voie de primes auprès de ses membres.

L'actuaire, nommé par le conseil d'administration conformément à la Loi sur les assureurs (Québec), prépare annuellement une étude sur la situation financière de la Mutuelle. À cette occasion, il effectue un examen de la santé financière, dont un des objets est de vérifier la suffisance du capital de la Mutuelle malgré la survenance d'événements défavorables plausibles. Ces documents sont déposés et présentés au conseil d'administration.

La Mutuelle est soumise aux exigences de l'AMF qui a émis une directive concernant un test de capital minimum (TCM) de 150 %. La direction de la Mutuelle a établi la cible interne du capital minimum requis à 400 %. Afin d'établir la cible interne, la Mutuelle a évalué l'impact de scénarios modérément défavorables présentant une probabilité de survenance de 10 %.

L'IFRS 17 n'a changé ni le cadre global de capital ni la façon de gérer le capital de la Mutuelle. Toutefois, l'AMF a modifié, à partir de 2023, le calcul du TCM de façon à inclure une marge pour passif des sinistres survenus de 10 %, augmentant ainsi le capital minimum requis. Le calcul du TCM pour l'exercice 2022 a été fait sur la base des données financières établies selon les pratiques en vigueur avant l'application de l'IFRS 17.

Au cours de l'exercice, la Mutuelle s'est conformée aux exigences de l'AMF et à la cible interne établie par le conseil d'administration. À la fin de l'exercice, la situation se présentait comme suit :

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
Capital disponible	<b>38 832 000 \$</b>	38 189 000 \$
Capital minimum requis	<b>6 676 000</b>	6 021 000
Excédent du capital disponible sur le capital requis	<b>32 156 000 \$</b>	32 168 000 \$
Ratio TCM	<b>582 %</b>	634 %

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS

#### **Objectifs et politiques en matière de gestion du risque d'assurance et des risques financiers**

La Mutuelle est exposée à divers risques qui résultent à la fois de ses opérations d'assurance et de ses activités d'investissement.

La gestion de ces risques fait partie du cadre de gestion intégrée des risques qui a été adopté par le conseil d'administration, incluant la Politique, le Profil, le Programme et le Plan de gestion intégrée des risques. Plus particulièrement, ces documents sont complétés par la Politique sur les opérations d'assurance de même que par la Politique sur la gestion financière et la Politique de placements.

L'objectif de ces politiques est de maintenir un niveau de risque acceptable pour la Mutuelle en fonction de l'appétit pour le risque et les niveaux de tolérance aux risques établis par le conseil d'administration.

Les risques d'assurance et les risques liés aux instruments financiers n'ont pas significativement changé au cours de l'exercice.

#### **Risque d'assurance**

Les risques les plus significatifs que la Mutuelle doit gérer concernant les contrats d'assurance sont les suivants :

##### Risque de souscription

Le risque de souscription se définit comme étant l'exposition à des pertes financières résultant de la sélection et de l'acceptation des risques à assurer ainsi que de la réduction, de la rétention et du transfert de risques. Ce risque est accru du fait de l'envergure des risques couverts par rapport au volume des primes annuelles.

Les polices d'assurance sont souscrites conformément aux dispositions de la Politique sur les opérations d'assurance et aux normes de souscriptions.

La Mutuelle procède annuellement à la révision de l'ensemble de son portefeuille de risques assurés afin de déterminer si le niveau de risques est toujours acceptable en regard des normes de souscriptions. Ces règles sont basées sur la Politique de gestion intégrée des risques et sur la Politique sur les opérations d'assurance, de même que sur les niveaux de tolérance aux risques et à l'appétit pour le risque déterminés par le conseil d'administration.

Pour les sinistres à plus long terme dont le règlement prend quelques années, il existe également un risque d'inflation. La Mutuelle applique une politique de gestion active et de règlement rapide des sinistres afin de réduire son exposition aux développements futurs imprévisibles qui peuvent avoir un impact négatif sur ses activités.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance

##### Risque de sinistralité extrême

Le risque de sinistralité extrême peut être décomposé entre, d'une part, les sinistres de très forte intensité touchant un seul contrat et un seul assuré et, d'autre part, les sinistres de faible intensité, mais touchant un nombre important de contrats et d'assurés.

La Mutuelle, par la réassurance, réduit la perte qui est susceptible de survenir à la suite d'événements donnant lieu à des réclamations. Selon les clauses des contrats en vigueur, la responsabilité de la Mutuelle vis-à-vis de l'ensemble de ses membres est limitée à 100 000 000 \$ par sinistre de quelque nature que ce soit. Cette limitation est conforme au règlement adopté par le conseil d'administration de la Mutuelle.

De plus, elle se protège contre le risque de sinistralité extrême en souscrivant plusieurs traités de réassurance non proportionnels par événement.

La principale caractéristique des traités de réassurance en vigueur pour l'exercice 2023 est de limiter la perte maximale de la Mutuelle à 650 000 \$ par événement.

Pour l'exercice 2023, la Mutuelle a acheté une protection globale de réassurance contre les catastrophes en biens pour le tremblement de terre seulement, en assurance de biens pour les autres causes de réclamations et en assurance responsabilité, et ce, pour protéger l'ensemble de ses pertes maximales.

##### Risque de réassurance

Le risque de réassurance peut découler, soit du défaut d'un réassureur à honorer ses engagements, soit d'un changement des conditions prévalant sur le marché qui ferait en sorte que la capacité de réassurance ne serait plus disponible, que les termes des contrats ne seraient plus adéquats ou que les tarifs de réassurance augmenteraient fortement.

La disponibilité et le coût de la réassurance, qui dépendent notamment des conditions du marché, tant en termes de prix que de capacité disponible, peuvent influencer sur le volume des primes cédées et la rentabilité de la Mutuelle. Les sociétés de réassurance peuvent décider d'exclure certaines couvertures des contrats que la Mutuelle leur achète ou peuvent modifier de temps à autre les modalités de ces contrats. Les variations qui en résultent dans la protection de réassurance pourraient exposer la Mutuelle à un plus grand risque et à une plus grande perte éventuelle et, par conséquent, elles pourraient miner la capacité de la Mutuelle à souscrire de futurs contrats. Lorsque la Mutuelle ne réussit pas à atténuer le risque au moyen de contrats de réassurance, elle envisage de réduire les protections offertes à sa clientèle afin de limiter son risque.

Compte tenu du faible rapport entre le volume de primes et l'envergure de certains risques, la Mutuelle est grandement dépendante économiquement de ses réassureurs et doit donc maintenir l'intérêt de ces derniers à renouveler annuellement leurs traités.

Le maintien de pratiques de souscription et de prévention efficaces par la Mutuelle, en particulier dans le cas des risques de grande valeur, et l'évaluation des risques de souscription, sont des mesures essentielles pour conserver une relation de confiance à long terme avec les réassureurs.

Tous les traités échéant le 31 décembre 2023 ont été renouvelés pour une période d'un an.

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance

##### Risque réglementaire et de gouvernance

Puisque la législation relative au domaine de l'assurance est complexe et que des modifications législatives peuvent avoir un impact sur les risques qu'elle assure, la Mutuelle a développé un programme de veille et de conformité à l'environnement normatif afin de limiter ce risque, notamment pour répondre aux exigences de solvabilité et aux autres obligations.

De plus, la Mutuelle collabore étroitement avec les organismes de réglementation afin de répondre à leurs attentes concernant les divers aspects de la saine gestion.

La Politique de gouvernance adoptée par le conseil d'administration constitue la base du cadre de gouvernance interne de la Mutuelle. Dans son rôle de surveillance afin d'atteindre une saine gouvernance, le conseil d'administration est assisté par trois comités, soit le comité d'éthique, le comité d'audit et le comité de suivi et de contrôle des pratiques commerciales, ainsi que par deux fonctions de supervision, soit le chef de la conformité et le chef de la gestion intégrée des risques, en plus des mécanismes de reddition de compte de la direction générale.

##### Risque de concentration

Plus de 85 % (31 décembre 2022 - 86 %) des primes brutes souscrites auprès de la Mutuelle découlent de la protection en assurance de biens. Ces risques sont répartis géographiquement d'une façon relativement uniforme, sauf pour les régions urbaines, dont principalement Montréal.

Cependant, le principal risque de concentration découle de la nature même du marché de la Mutuelle, et plus particulièrement de sa clientèle d'origine. En vertu de son permis d'assureur, la Mutuelle ne peut assurer que les personnes morales à vocation religieuse et les organismes à but non lucratif ayant un but charitable, social ou religieux.

Afin de contrer le risque de concentration, la Mutuelle élargit sa clientèle auprès d'organismes qui partagent les valeurs de sa clientèle d'origine et qui répondent aux critères de son permis.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance

##### Développement des sinistres

La Mutuelle est exposée au risque que le passif au titre des sinistres survenus soit éventuellement insuffisant. Le risque pour la protection « Biens » est relativement faible puisque l'estimation se base sur la somme assurée par rapport aux dommages ou sur un devis de réparations et que le délai de règlement est relativement rapide. Le risque relatif à la protection « Responsabilité » est plus significatif.

Les tableaux de développement des sinistres suivants présentent l'évolution du passif au titre des sinistres survenus par année de survenance des sinistres. Au 31 décembre 2023, le développement des sinistres est le suivant :

##### Brut

	2013 et antérieures	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice de souscription	- \$	1 219 001 \$	1 442 187 \$	1 947 656 \$	2 085 262 \$	1 096 546 \$	3 022 810 \$	3 022 810 \$	1 545 960 \$	3 479 739 \$	1 293 348 \$	
Un an après	-	1 020 807	971 384	1 425 676	1 449 935	769 933	2 829 969	2 829 969	1 626 112	2 661 751	-	
Deux ans après	-	943 987	1 390 286	1 491 483	1 565 124	810 004	2 843 824	1 074 973	1 559 934	-	-	
Trois ans après	-	945 504	1 649 583	1 414 340	1 739 350	769 399	3 325 327	1 137 117	-	-	-	
Quatre ans après	-	1 799 561	1 819 988	1 414 340	1 679 894	766 413	3 341 561	-	-	-	-	
Cinq ans après	-	1 799 561	1 825 990	1 414 340	1 609 018	771 375	-	-	-	-	-	
Six ans après	-	1 813 198	1 791 653	1 414 340	1 607 737	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	-	1 814 711	1 794 570	1 414 340	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après	-	1 814 711	1 794 570	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après	-	1 810 077	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	72 507 149	1 810 077	1 794 570	1 414 340	1 607 737	771 375	3 341 561	1 137 117	1 559 934	2 661 751	1 293 348	89 898 959 \$
Sinistres payés	(51 425 019)	(1 810 077)	(1 794 570)	(1 414 340)	(1 607 737)	(771 375)	(3 341 561)	(1 080 990)	(1 519 108)	(2 441 398)	(477 138)	(67 863 313)
Sinistres en voie de règlement	21 082 130 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 127 \$	40 826 \$	220 353 \$	816 210 \$	22 215 646
Effet de l'actualisation et de l'ajustement pour le risque non financier												
Autres passifs des contrats d'assurance												2 542 300
Passif des contrats d'assurance pour sinistres survenus												685 786
												25 443 732 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risque d'assurance

##### Développement des sinistres

##### Net

	2013 et antérieures	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
Estimation des sinistres encourus ultimes												
À la fin de l'exercice												
de souscription	- \$	379 692 \$	570 449 \$	607 791 \$	804 818 \$	1 092 046 \$	2 352 802 \$	1 205 555 \$	1 461 000 \$	3 295 677 \$	1 175 901 \$	
Un an après	-	296 077	501 680	439 590	535 915	759 157	2 291 038	1 204 558	1 620 541	2 649 890	-	
Deux ans après	-	263 589	907 763	432 024	660 782	810 004	2 283 181	1 075 153	1 554 919	-	-	
Trois ans après	-	264 132	1 040 912	428 938	854 285	769 399	2 338 336	1 137 297	-	-	-	
Quatre ans après	-	408 188	1 192 232	428 938	806 506	766 413	2 338 336	-	-	-	-	
Cinq ans après	-	408 188	882 663	428 938	735 631	771 375	-	-	-	-	-	
Six ans après	-	416 371	882 667	428 938	734 350	-	-	-	-	-	-	
Sept ans après	-	417 278	882 667	428 938	-	-	-	-	-	-	-	
Huit ans après	-	417 278	882 667	-	-	-	-	-	-	-	-	
Neuf ans après	-	414 498	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sinistres encourus ultimes	21 761 490	414 498	882 667	428 938	734 350	771 375	2 338 336	1 137 297	1 554 919	2 649 890	1 175 901	33 849 661 \$
Sinistres payés	(18 470 501)	(414 498)	(882 667)	(428 938)	(734 350)	(771 375)	(2 338 336)	(1 081 171)	(1 519 108)	(2 441 398)	(477 138)	(29 559 480)
Sinistres en voie de règlement	3 290 989 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	56 126 \$	35 811 \$	208 492 \$	698 763 \$	4 290 181
Provision pour non performance des réassureurs												1 941 078
Effet de l'actualisation et de l'ajustement pour le risque non financier												826 811
Autres passifs des contrats d'assurance												640 662
Passif des contrats d'assurance pour sinistres survenus, net de la réassurance												7 698 732 \$

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels la Mutuelle est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

#### Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si une contrepartie à une opération ne respecte pas ses engagements. Il peut affecter principalement l'encaisse et des sommes à recevoir des réassureurs.

L'encaisse est détenue auprès d'une institution financière reconnue, dont la notation de crédit est de bonne qualité, afin de diminuer le risque de crédit associé à cet actif.

Les montants recouvrables des réassureurs sont estimés de manière conforme au passif des sinistres survenus et aux contrats de réassurance. Bien que la Mutuelle ait conclu des contrats de réassurance, elle n'est pas libérée de ses obligations directes envers ses titulaires de contrat, et il existe donc un risque de crédit à l'égard de l'assurance cédée, dans la mesure où un ou des réassureurs seraient incapables de respecter leurs obligations assumées en vertu de tels contrats de réassurance. Par conséquent, la Mutuelle diversifie le placement de sa réassurance de façon à ne pas dépendre d'un seul réassureur. De plus, lors du processus de sélection, en conformité avec sa Politique sur la réassurance, la Mutuelle engage presque exclusivement des réassureurs agréés au Canada et soumet ces derniers à une procédure de vérification de leur crédit. Selon la Politique, les réassureurs significatifs devraient avoir une notation financière de Standard & Poor's minimale de « BBB » lors de la signature des contrats. Puisqu'elle se limite généralement aux réassureurs agréés, la Mutuelle n'exige pas de garantie de ses réassureurs. La Mutuelle évalue, à chaque date de présentation de l'information financière, les recouvrements et les montants à recevoir de la réassurance et constitue des provisions pour les montants de réassurance jugés irrécouvrables. Aux 31 décembre 2023 et 2022, aucun des réassureurs n'a subi une détérioration de sa notation financière par rapport aux critères de la politique de réassurance. La direction estime qu'aux 31 décembre 2023 et 2022, la Mutuelle n'est pas exposée à une perte significative relative à ses réassureurs.

En règle générale, la valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Mutuelle exposés au risque de crédit représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Mutuelle est exposée.

L'exposition maximale de la Mutuelle au risque de crédit est de 17 745 000 \$ (31 décembre 2022 - 12 439 391 \$) pour l'actif des contrats de réassurance détenus.

La nature de l'exposition de la Mutuelle au risque de crédit et de contrepartie et ses politiques pour gérer le risque n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

#### Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les fonds nécessaires ne soient pas disponibles, en temps opportun et à des coûts raisonnables, pour couvrir les engagements de la Mutuelle lorsque ceux-ci deviennent exigibles et pour soutenir la croissance prévue dans le cadre de sa planification stratégique.

Afin de gérer les exigences de trésorerie, la Mutuelle conserve les liquidités nécessaires en conformité avec ses politiques de gestion financière et de placement, le tout, en appariement avec ses engagements inscrits aux passifs.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

##### Risque de liquidité

Les tableaux suivants présentent les montants des échéances des flux monétaires liés au passif des contrats d'assurance et aux autres passifs financiers ainsi que l'échéance des actifs supportant les passifs des contrats d'assurance :

31 décembre 2023						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6 et plus
<b>Passifs</b>						
Passif des contrats d'assurance pour les sinistres survenus - valeur non actualisée <sup>1</sup>	8 738 173 \$	8 946 006 \$	4 427 820 \$	48 805 \$	36 020 \$	18 823 \$
Attribution aux membres à payer	768 847	-	-	-	-	-
Obligation locative	117 275	17 275	87 956	-	-	-
	<b>9 624 295</b>	<b>8 963 281</b>	<b>4 515 776</b>	<b>48 805</b>	<b>36 020</b>	<b>18 823</b>
<b>Actifs supportant les passifs</b>						
Encaisse	1 756 606	-	-	-	-	-
Actif des contrats de réassurance - valeur non actualisée	7 109 450	7 198 601	3 594 140	9 265	8 731	5 277
Placements	45 650 470	-	-	-	-	-
	<b>54 516 526 \$</b>	<b>7 198 601 \$</b>	<b>3 594 140 \$</b>	<b>9 265 \$</b>	<b>8 731 \$</b>	<b>5 277 \$</b>
31 décembre 2022						
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6 et plus
<b>Passifs</b>						
Passif des contrats d'assurance pour les sinistres survenus - valeur non actualisée <sup>1</sup>	3 302 564 \$	12 051 067 \$	3 133 614 \$	822 863 \$	42 266 \$	18 705 \$
Attribution aux membres à payer	704 501	-	-	-	-	-
Obligation locative	117 275	117 275	117 275	87 956	-	-
	<b>4 124 340</b>	<b>12 168 342</b>	<b>3 250 889</b>	<b>910 819</b>	<b>42 266</b>	<b>18 705</b>
<b>Actifs supportant le passifs</b>						
Encaisse	5 606 035	-	-	-	-	-
Débiteurs	37 008	-	-	-	-	-
Actif des contrats de réassurance - valeur non actualisée	2 175 364	4 253 177	1 064 901	300 147	34 232	13 911
Placements	28 804 510	2 401 561	1 921 020	1 430 458	559 650	7 833 557
	<b>36 622 917 \$</b>	<b>6 654 738 \$</b>	<b>2 985 921 \$</b>	<b>1 730 605 \$</b>	<b>593 882 \$</b>	<b>7 847 468 \$</b>

<sup>1</sup> Excluant l'estimation de l'ajustement pour le risque

La nature de l'exposition de la Mutuelle au risque de liquidité et ses politiques pour gérer le risque n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

### 13. GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE ET DES RISQUES FINANCIERS (suite)

#### Risques financiers

##### Risque de marché

Le risque de marché englobe plusieurs catégories de risques. La variation de facteurs tels que le taux de change, le taux d'intérêt et le cours des instruments financiers cotés a une incidence sur la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des actifs financiers, du passif des contrats d'assurance émis et de l'actif des contrats de réassurance détenus.

Les actifs financiers sont surtout sensibles à une variation de la juste valeur des fonds communs de placement.

##### Risque de taux d'intérêt

La Mutuelle est exposée au risque de taux d'intérêt par le biais des passifs relatifs aux sinistres survenus lorsqu'il n'est pas prévu que ces passifs soient réglés dans un délai d'un an à partir du moment où les sinistres sont encourus. Il existe également une exposition au risque de taux d'intérêt pour l'actif au titre des sinistres survenus si les sommes ne sont pas encaissées dans un délai d'un an. Étant donné que la valeur temps de l'argent est prise en compte pour établir le passif des contrats d'assurance et l'actif des contrats de réassurance, une augmentation ou une diminution du taux d'actualisation entraînerait respectivement une diminution ou une augmentation de la charge financière (ou produits financiers) d'assurance et de réassurance. L'impact d'une variation du taux d'actualisation est présenté à la note 8.

##### Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'un actif de contrats de réassurance ou d'un passif de contrats d'assurance varient en raison des fluctuations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de change et du risque de taux d'intérêt).

Le risque de prix lié aux marchés boursiers découle de l'incertitude liée à la juste valeur des actifs transigés sur les marchés boursiers. Dans l'hypothèse où le prix des parts détenues des fonds communs augmenterait ou diminuerait de 10 %, toutes les autres variables restant constantes, l'actif total, le résultat global et l'avoir des membres de la Mutuelle augmenteraient ou diminueraient d'environ 4 600 000 \$ (31 décembre 2022 - environ 878 000 \$).

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

### 14. CLASSEMENT DES ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Pour refléter l'importance des données utilisées pour réaliser l'évaluation de la juste valeur, la Mutuelle utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer ses instruments financiers par catégorie. Tous les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière doivent être classés selon une hiérarchie comportant trois niveaux.

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des actifs évalués à la juste valeur aux 31 décembre 2023 et 2022 :

	31 décembre 2023			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	1 756 606 \$	- \$	- \$	1 756 606 \$
Fonds communs d'obligations	32 319 489	-	-	32 319 489
Fonds communs d'actions	13 330 981	-	-	13 330 981
	<b>47 407 076 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>- \$</b>	<b>47 407 076 \$</b>

	31 décembre 2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Encaisse	5 606 035 \$	- \$	- \$	5 606 035 \$
Obligations	11 057 523	4 782 468	-	15 839 991
Actions cotées	6 290 439	-	-	6 290 439
Fonds communs d'obligations	18 329 427	-	-	18 329 427
Fonds communs d'actions	2 490 899	-	-	2 490 899
	<b>43 774 323 \$</b>	<b>4 782 468 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>48 556 791 \$</b>

La Mutuelle évalue le classement des actifs financiers à chaque date de fin d'exercice. Aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux au cours des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022.

### 15. ENGAGEMENTS

La Mutuelle s'est engagée par contrats jusqu'en 2028 pour la location de systèmes informatiques et d'équipement. Le solde des engagements suivant ces contrats s'établit à 1 679 714 \$ et les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

2024 - 205 510 \$  
2025 - 417 204 \$  
2026 - 395 659 \$  
2027 - 377 909 \$  
2028 - 283 432 \$

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

---

## NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2023

---

### 16. PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs (dirigeants ou non) ainsi que les membres du comité de direction. La rémunération des principaux dirigeants est la suivante :

	<b>31 décembre 2023</b>	31 décembre 2022
Avantages à court terme	<b>1 085 400 \$</b>	866 382 \$

---

La rémunération des administrateurs est présentée dans les frais de gouvernance à l'annexe.

### 17. CHIFFRES COMPARATIFS

En raison de l'adoption de l'IFRS 17 et de l'IFRS 9, les chiffres comparatifs présentés ont été retraités afin de refléter les nouvelles méthodes comptables décrites à la note 5.

# Compagnie mutuelle d'assurance en Église

## ANNEXE - CHARGES AFFÉRENTES AUX ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2023

2022

Les charges afférentes aux activités d'assurance comprennent notamment les éléments suivants :

### FRAIS D'ADMINISTRATION

Salaires	1 175 473 \$	1 266 085 \$
Charges sociales	281 848	250 509
Assurances	55 705	67 461
Cotisations	18 567	17 254
Frais généraux	57 181	69 324
Taxes et permis	9 777	9 908
Inspections	-	49 847
Loyer	14 514	100 133
Perte sur radiation d'actif	58 285	-
Services de télécommunications et informatiques	363 066	239 839
Services professionnels	534 810	358 497
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	153 199	90 739
	<b>2 722 425 \$</b>	<b>2 519 596 \$</b>

### FRAIS DE GOUVERNANCE

Rémunération des administrateurs	206 219 \$	207 078 \$
Charges sociales	18 228	16 355
Frais d'assemblée et de réunions	35 552	27 572
Services professionnels	23 614	112 279
	<b>283 613 \$</b>	<b>363 284 \$</b>

### CENTRE D'ENTRAIDE ET DE PRÉVENTION

Salaires	375 161 \$	269 203 \$
Charges sociales	82 642	57 631
Frais divers	17 208	(1 143)
Services professionnels	16 178	19 392
	<b>491 189 \$</b>	<b>345 083 \$</b>







# LA MUTUELLE, FIÈRE PARTENAIRE DE VOTRE AVENIR

- ✓ Assurances
- ✓ Formations
- ✓ Programmes et subventions

[www.cmae.ca](http://www.cmae.ca)

1155, rue Metcalfe, 15<sup>e</sup> étage, suite 1562  
Montréal (Québec) H3B 2V6



**MUTUELLE  
D'ASSURANCE  
EN ÉGLISE**

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES



**CENTRE  
D'ENTRAÏDE  
ET DE PRÉVENTION**